



Berne, 26 novembre 2025

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

Rapport du Conseil fédéral

donnant suite au postulat 21.4348 Silberschmidt
du 29 novembre 2021

Synthèse

En réponse au postulat 21.4348 (Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse. Pour un état des lieux) du 29 novembre 2021, déposé par le conseiller national Andri Silberschmidt, le présent rapport donne un aperçu des initiatives et mesures mises en place pour encourager la pensée et l'action entrepreneuriales en Suisse. Il a été élaboré par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) avec le soutien d'un groupe d'accompagnement. Il complète le rapport du Conseil fédéral établi en réponse au postulat 20.4285, qui analyse de manière approfondie l'importance des compétences entrepreneuriales dans les filières et les examens de la formation professionnelle supérieure.

Le présent rapport considère la pensée et l'action entrepreneuriales au sens large. Les compétences qui en résultent ne se limitent pas à la création et à la gestion d'une entreprise, mais englobent également des compétences transversales, notamment la capacité à identifier les opportunités et à les transformer en valeurs économiques, sociales et culturelles. Le cadre de référence européen des compétences entrepreneuriales EntreComp (*Entrepreneurship Competence Framework*) peut servir de repère dans ce contexte.

En ce qui concerne la formation, la recherche et l'innovation (FRI), la Constitution définit clairement les compétences de la Confédération, des cantons et des autres acteurs. Les compétences entrepreneuriales sont encouragées à tous les niveaux de formation, même si elles ne sont pas toujours explicitement désignées sous le terme d'*Entrepreneurship*. Les plans d'études de l'enseignement obligatoire élaborés dans les différentes régions linguistiques intègrent des compétences transversales telles que la créativité, la résolution de problèmes, la coopération ou l'esprit d'initiative, qui sont toutes pertinentes dans ce contexte. Au niveau des écoles de maturité gymnasiale et de culture générale, les disciplines telles que « Économie et droit » complètent les compétences transversales en encourageant des connaissances économiques et la prise de responsabilités envers la société. Fortement axée sur la pratique, la formation professionnelle inclut des expériences entrepreneuriales dès la formation initiale. Les projets innovants tels que « myidea » ou les « EntrepreneurSkills » contribuent eux aussi à l'encouragement de la pensée et de l'action entrepreneuriales. Par ailleurs, la formation professionnelle supérieure intègre des thèmes liés à l'entrepreneuriat dans presque toutes les filières. Les hautes écoles proposent, souvent en collaboration avec Innosuisse et des partenaires internationaux, des programmes variés, des réseaux de recherche et des structures de promotion de start-up. Afin de promouvoir le potentiel entrepreneurial existant, elles intègrent de nombreuses offres dans la formation et la formation continue. Les hautes écoles pédagogiques (HEP) encouragent les compétences transversales dans la formation et la formation continue et soutiennent le personnel enseignant en leur proposant des cours, du matériel et des conseils. La formation continue, l'orientation professionnelle et de carrière ainsi que les programmes d'échanges et de mobilité contribuent eux aussi beaucoup au développement de la pensée et de l'action entrepreneuriales.

En complément, les initiatives privées telles que Young Enterprise Switzerland (YES) ou wirtschaftsbildung.ch participent également à la formation économique axée sur la pratique et sont en partie financées par la Confédération.

L'agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse propose en outre, à tous les stades de création d'une entreprise, différents modules de formation à l'entrepreneuriat destinés à aider les personnes intéressées par la création d'entreprise et celles qui ont déjà créé une entreprise à fonder, à reprendre ou à réorienter une start-up. Innosuisse soutient également des start-up fondées sur la science en leur proposant des programmes avancés tels qu'un coaching individuel ainsi que des programmes d'internationalisation tels que des camps et des salons.

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

Enfin, la politique économique suisse crée des conditions-cadres favorables à l'entrepreneuriat en mettant notamment à disposition un portail pour les petites et moyennes entreprises (Portail PME), Easy-Gov, des coopératives de cautionnement ou encore des offres de soutien de l'assurance-chômage (AC), qui facilitent la création d'entreprises et renforcent la compétitivité des PME.

Une population qui pense et qui agit dans un esprit d'entreprise favorise grandement l'évolution positive de l'économie suisse. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreuses initiatives visant à développer l'esprit d'entreprise existent déjà dans ce domaine. Dans le système FRI suisse, l'encouragement de la pensée et de l'action entrepreneuriales incombe aux différents acteurs compétents. La transmission de compétences transversales, l'intégration de thèmes économiques dans le système éducatif – notamment au degré secondaire II –, les nombreuses possibilités d'acquisition de qualifications dans le domaine tertiaire et le recours aux offres de soutien existantes pour les entreprises et leurs fondateurs sont autant de facteurs essentiels à l'essor de la pensée et de l'action entrepreneuriales.

Zusammenfassung

In Erfüllung des Postulats 21.4348 (Auslegeordnung zum unternehmerischen Denken und Handeln in der Schweizer Bildungslandschaft) vom 29. November 2021, eingereicht von Nationalrat Andri Silber-schmidt, gibt der vorliegende Bericht einen Überblick über bestehende Initiativen und Massnahmen zur Förderung des unternehmerischen Denkens und Handelns in der Schweiz. Der Bericht wurde durch das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) mit Unterstützung einer Begleit-gruppe und ergänzend zum Bericht des Bundesrats in Erfüllung des Postulats 20.4285 erstellt, welcher vertieft untersucht, welchen Stellenwert unternehmerische Kompetenzen in den Bildungsgängen und Prüfungen der höheren Berufsbildung einnehmen.

Im Rahmen des vorliegenden Berichtes wird von einem breiten Begriffsverständnis unternehmerischen Denkens und Handelns ausgegangen. Entsprechende Kompetenzen beschränken sich nicht auf die Gründung und Führung von Unternehmen, sondern umfassen auch transversale Fähigkeiten, insbe-sondere das Erkennen von Chancen und deren Umsetzung in wirtschaftliche, gesellschaftliche oder kulturelle Werte. Als Referenz kann der europäische *Entrepreneurship Competence Framework* (Ent-reComp) dienen.

In Bildung, Forschung und Innovation (BFI) haben Bund, Kantone und die weiteren Akteure verfas-sungsgemäss klar definierte Zuständigkeiten. Unternehmerische Kompetenzen werden im Bildungsbe-reich auf allen Stufen gefördert, auch wenn sie nicht durchgehend ausdrücklich unter dem Begriff «Ent-repreneurship» ausgewiesen sind. In den sprachregionalen Lehrplänen der obligatorischen Schule sind transversale Kompetenzen wie Kreativität, Problemlösung, Zusammenarbeit oder Eigeninitiative veran-kert und damit relevante Kompetenzen für «Entrepreneurship». An gymnasialen Maturitätsschulen und Fachmittelschulen fördern Fächer wie «Wirtschaft und Recht» in Ergänzung zu transversalen Kompe-tenzen wirtschaftliche Kenntnisse und die gesellschaftliche Verantwortung. Die Berufsbildung vermittelt durch ihre ausgeprägte Praxisorientierung bereits in der beruflichen Grundbildung unternehmerische Erfahrungen. Innovative Projekte wie beispielsweise «myidea» oder die «EntrepreneurSkills» tragen zusätzlich zur Förderung bei. Zudem finden sich in der höheren Berufsbildung in nahezu allen Profilen Unternehmerthemen. Hochschulen bieten vielfältige Programme, Forschungsnetzwerke und Start-up-Förderstrukturen, oft in Zusammenarbeit mit Innosuisse und internationalen Partnern. Eine Vielzahl von Angeboten im Rahmen der grundständigen Bildung und Weiterbildung fördert das vorhandene unter-nehmerische Potenzial an Hochschulen. Die Pädagogischen Hochschulen (PH) fördern transversale Kompetenzen in Aus- und Weiterbildung und unterstützen Lehrpersonen mit Kursen, Materialien und Beratung. Auch die Weiterbildung, Berufs- und Laufbahnberatung sowie Austausch- und Mobilitätspro-gramme leisten wichtige Beiträge zur Entwicklung unternehmerischen Denkens und Handelns.

Ergänzend tragen private Initiativen, wie diejenigen von Young Enterprise Switzerland (YES) oder wirt-schaftsbildung.ch, zur praxisorientierten Wirtschaftsbildung bei und werden dabei teilweise durch Bun-desmittel unterstützt.

Über alle Stadien im Unternehmensgründungsprozess bietet zudem Innosuisse verschiedene Entrepre-neurship-Trainingsmodule an, die gründungsinteressierten Personen und Gründerinnen und Gründern helfen, ein Start-up zu gründen, zu übernehmen oder neu auszurichten. Innosuisse unterstützt zudem wissenschaftsbasierte Start-ups durch weiterführende Programme wie ein individuelles Coaching und Internationalisierungsprogramme wie Camps und Messen.

Schliesslich schafft die Schweizer Wirtschaftspolitik günstige Rahmenbedingungen für das Unterneh-mertum – etwa über das Portal für kleinere und mittlere Unternehmen (KMU-Portal), EasyGov sowie Bürgschaftsgenossenschaften oder Unterstützungsangebote der Arbeitslosenversicherung (ALV) – die Unternehmensgründungen erleichtern und die Wettbewerbsfähigkeit der KMU stärken.

Eine unternehmerisch denkende und handelnde Bevölkerung stellt eine wichtige Komponente für eine positive wirtschaftliche Entwicklung der Schweiz dar. Der Umstand, dass bereits zahlreiche entspre-

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

chende Initiativen bestehen, ist Ausdruck davon. Im Schweizer BFI-System obliegt die Förderung unternehmerischen Denkens und Handelns den jeweils zuständigen Akteuren. Von besonderer Bedeutung sind in diesem Zusammenhang die Vermittlung transversaler Kompetenzen, die Einbindung von Wirtschaftsthemen insbesondere auf der Sekundarstufe II, die vielfältigen Qualifizierungsmöglichkeiten im Tertiärbereich sowie die Nutzung bestehender Unterstützungsangebote für Gründerinnen, Gründer und Unternehmen.

Sintesi

In adempimento del postulato 21.4348 (Bilancio sulla mentalità e sull'approccio imprenditoriali nel panorama svizzero della formazione) del 29 novembre 2021, depositato dal consigliere nazionale Andri Silberschmidt, il presente rapporto fornisce una panoramica delle iniziative e delle misure esistenti per promuovere la mentalità e l'approccio imprenditoriali in Svizzera. Il rapporto, redatto dalla Segreteria di Stato per la formazione, la ricerca e l'innovazione (SEFRI) con il supporto di un gruppo consultivo, integra il rapporto del Consiglio federale in adempimento del postulato 20.4285, che esamina in modo approfondito l'importanza delle competenze imprenditoriali nei cicli di formazione e negli esami della formazione professionale superiore.

Il presente rapporto si basa su un'ampia visione della mentalità e dell'approccio imprenditoriali. Le competenze corrispondenti non si limitano alla costituzione e alla gestione di imprese, ma comprendono anche abilità trasversali, in particolare il riconoscimento delle opportunità e la loro traduzione in valori economici, sociali o culturali. In questo contesto il quadro europeo delle competenze imprenditoriali *EntreComp (European Entrepreneurship Competence Framework)* può servire da riferimento.

Nel campo dell'educazione, della ricerca e dell'innovazione (ERI), la Confederazione, i Cantoni e gli altri attori hanno responsabilità chiaramente definite dalla Costituzione. Le competenze imprenditoriali sono promosse a tutti i livelli formativi, anche se non sempre sono esplicitamente definite con il termine «imprenditorialità». Competenze trasversali come la creatività, la risoluzione dei problemi, la collaborazione e lo spirito d'iniziativa sono previste nei piani di studio della scuola dell'obbligo, indipendentemente dalla regione linguistica. Nelle scuole di maturità liceale e nelle scuole specializzate, materie come «Economia e diritto» promuovono, a integrazione delle competenze trasversali, le conoscenze economiche e la responsabilità sociale. Grazie al suo forte orientamento pratico, la formazione professionale trasmette competenze imprenditoriali già nella formazione professionale di base. Anche progetti innovativi come «myidea» o «EntrepreneurSkills» contribuiscono a promuovere queste abilità. I temi dell'imprenditorialità sono inclusi in quasi tutti i profili della formazione professionale superiore. Le scuole universitarie offrono un'ampia gamma di programmi, reti di ricerca e strutture di sostegno alle start-up, spesso in collaborazione con Innosuisse e partner internazionali. Una vasta gamma di offerte nell'ambito della formazione universitaria di primo livello e della formazione continua promuove il potenziale imprenditoriale esistente nelle scuole universitarie. Le alte scuole pedagogiche (ASP) incentivano le competenze trasversali nella formazione e nella formazione continua e assistono gli insegnanti con corsi, materiali e consulenza. Anche la formazione continua, l'orientamento professionale e di carriera e i programmi di scambio e mobilità contribuiscono in modo significativo allo sviluppo della mentalità e dell'approccio imprenditoriali.

Inoltre, iniziative private come quelle di Young Enterprise Switzerland (YES) o wirtschaftsbildung.ch promuovono la formazione aziendale orientata alla pratica e sono in parte sostenute da fondi federali.

Innosuisse offre anche diversi moduli di formazione all'imprenditorialità in tutte le fasi del processo di costituzione di un'azienda, che aiutano imprenditori e aspiranti tali a costituire, rilevare o riorganizzare una start-up. Innosuisse sostiene anche le start-up fondate sulla scienza con ulteriori programmi (p. es. il coaching individuale) e programmi di internazionalizzazione come *camp* dedicati e fiere.

Infine, la politica economica svizzera crea condizioni quadro favorevoli all'imprenditorialità – ad esempio attraverso il portale PMI per le piccole e medie imprese, EasyGov e le cooperative di fidejussione o i servizi di supporto dell'assicurazione contro la disoccupazione (AD) – che agevolano la costituzione di imprese e rafforzano la competitività delle PMI.

Una popolazione che pensa e agisce in modo imprenditoriale è una componente importante per uno sviluppo economico positivo in Svizzera, come testimonia il fatto che esistano già numerose iniziative in tal senso. Nel sistema ERI svizzero, la promozione della mentalità e dell'approccio imprenditoriali è responsabilità delle parti interessate. Di particolare importanza in questo contesto sono la trasmissione di competenze trasversali, l'integrazione di temi economici, soprattutto al livello secondario II, l'ampia

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

gamma di opportunità di qualificazione nel settore terziario e l'utilizzo dei servizi di supporto esistenti per i fondatori di aziende e le aziende stesse.

Table des matières

Synthèse	II
Zusammenfassung.....	IV
Sintesi	VI
Table des matières	VIII
Liste des abréviations.....	IX
1 Introduction.....	1
1.1 Contexte.....	1
1.2 Mandat du postulat	2
1.3 Approche et structure du rapport	2
1.4 Définition des termes et concepts	2
2 Responsabilités et compétences	5
3 Initiatives et mesures existantes.....	6
3.1 Encouragement des compétences entrepreneuriales dans le domaine de la formation.....	6
3.1.1 École obligatoire (degrés primaire et secondaire I)	6
3.1.2 École de maturité gymnasiale et école de culture générale	9
3.1.3 Formation professionnelle.....	11
3.1.4 Hautes écoles	12
3.1.5 Formation continue	14
3.1.6 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière	14
3.1.7 Échanges et mobilité.....	15
3.2 Encouragement de l'esprit entrepreneurial par des initiatives privées en faveur d'une formation économique axée sur la pratique.....	16
3.3 Encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science	17
3.4 Encouragement de conditions-cadres favorables à l'entrepreneuriat.....	19
4 Conclusions	20
5 Bibliographie.....	22
6 Annexe : texte du postulat.....	24

Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
AIT	Austrian Institute of Technology
CAS	Certificate of Advanced Studies
CDIP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
CSFO	Centre suisse de services pour la formation professionnelle et l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
Cst.	Constitution fédérale du 18 avril 1999 de la Confédération suisse (RS 101)
DAS	Diploma of Advanced Studies
EntreComp	Entrepreneurship Competence Framework
EPF	Écoles polytechniques fédérales
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETH Zurich	École polytechnique fédérale de Zurich
FHNW	Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse
FNS	Fonds national suisse
FRI	Formation, recherche et innovation
GEM	Global Entrepreneurship Monitor
HarmoS	Accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS)
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HSG	Université de Saint-Gall
ICT	Information and Communication Technology
LCESF	Loi du 30 septembre 2016 sur la coopération dans l'espace suisse de formation (RS 410.2)
LEEJ	Loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (RS 446.1)
LEHE	Loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.20)
LERI	Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1)
LFCo	Loi fédérale du 20 juin 2014 sur la formation continue (RS 419.1)
LFPr	Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10)
LP21	Lehrplan21
MAS	Master of Advanced Studies
NECI	National Entrepreneurship Context Index
NMG	Natur, Mensch, Gesellschaft
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OPUC	Orientation professionnelle, universitaire et de carrière
ORM	Ordonnance du 28 juin 2023 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RS 413.11)
Ortra	Organisations du monde du travail
PER	Plan d'études romand
Piano di Studio	Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese
PME	Petites et moyennes entreprises
RFEASA	Réseau de formation à l'entrepreneuriat agricole en Suisse et en Afrique
RRM	Règlement du 22 juin 2023 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

RS	Recueil systématique
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SUPSI	Haute école spécialisée de la Suisse italienne
TST	Transfert de savoir et de technologie
UE	Union européenne
USI	Université de la Suisse italienne
WAH	Wirtschaft, Arbeit und Haushalt
ZHAW	Haute école des sciences appliquées de Zurich

1 Introduction

1.1 Contexte

La Suisse compte depuis des années parmi les pays les plus innovants et les plus compétitifs au monde. Selon le *Global Innovation Index 2024*, elle occupe la première place parmi 133 pays¹. Le succès connu dans le domaine de l'innovation repose pour une grande partie sur un entrepreneuriat performant. Les entrepreneurs identifient et financent le potentiel d'innovation, développent les innovations jusqu'à leur mise sur le marché et les font évoluer. Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent en particulier un rôle déterminant pour l'économie suisse en général. Qu'il s'agisse de start-up actives dans des domaines tels que la technologie de l'information et de la communication ou la technique médicale, d'entreprises de construction de machines, de prestataires de services ou d'exploitations artisanales traditionnelles, les PME constituent la grande majorité des entreprises et représentent environ les deux tiers de tous les emplois du pays. Elles contribuent largement à la créativité entrepreneuriale, à la croissance de l'économie et à la prospérité nationale.

Dans le *National Entrepreneurship Context Index (NECI)* du *Global Entrepreneurship Monitor (GEM) 2023/2024*, la Suisse se classe au 9^e rang sur 49 économies nationales². Malgré des conditions-cadres globalement solides, le rapport relève certains domaines susceptibles d'être améliorés. Il cite par exemple diverses conditions-cadres réglementaires qui compliquent l'accès au marché pour les nouvelles entreprises ainsi que des lacunes dans l'enseignement de l'entrepreneuriat (*Entrepreneurship Education*) définies à l'aune de l'intégration dans le système éducatif de connaissances relatives à la création ou à la gestion d'une PME.

En Suisse, les compétences entrepreneuriales sont renforcées à tous les niveaux de formation. La formation professionnelle en particulier, qu'elle soit initiale ou supérieure, se caractérise par son orientation pratique. Elle est largement portée par les entreprises. Un entrepreneuriat performant crée des emplois, exige du personnel et des cadres qualifiés et constitue à son tour une condition essentielle au bon fonctionnement de la formation professionnelle duale. L'orientation vers la pratique se manifeste également dans la responsabilité des contenus de formation. Les organisations du monde du travail (Ortra) sont compétentes à cet égard, garantissant ainsi l'adéquation entre offres de la formation professionnelle et besoins du marché du travail.

Dans un rapport du Conseil fédéral adopté le 23 novembre 2022³ en réponse au postulat 20.4285⁴ déposé le 30 octobre 2020 par le groupe libéral-radical, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a analysé sur la base de 92 profils de profession sélectionnés l'importance accordée aux compétences entrepreneuriales dans les filières de formation et les examens de la formation professionnelle supérieure. Le rapport a identifié des compétences entrepreneuriales dans la quasi-totalité des profils de profession.

¹ Voir World Intellectual Property Organization (WIPO) (2024). *Global Innovation Index 2024: Unlocking the Promise of Social Entrepreneurship*. Geneva, consultable sous: www.wipo.int > Publications > Global Innovation Index 2024 > [GII 2024 at a glance](#).

² www.heg-fr.ch > Recherche et services > Projets > [Global Entrepreneurship Monitor \(GEM\)](#) > GEM Reports Switzerland > [Global Entrepreneurship Monitor 2023-2024 \(GEM\) : Report on Switzerland](#).

³ Voir www.parlement.ch > Travail parlementaire > Curia Vista > [Postulat 20.4285](#) > [Entrepreneuriat et égalité dans la formation professionnelle](#).

⁴ Portant le titre *Formation professionnelle et égalité. Donner le goût et la capacité d'entreprendre à toutes et tous, dans toutes les branches*, voir www.parlement.ch > Travail parlementaire > Curia Vista > [Postulat 20.4285](#).

1.2 Mandat du postulat

Le postulat 21.4348 a été déposé le 29 novembre 2021 par le conseiller national Andri Silberschmidt. Le Conseil national l'a adopté le 13 septembre 2023. Le SEFRI a été chargé d'élaborer le rapport correspondant.

Selon le texte déposé, « le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), d'examiner la manière dont la pensée et l'action entrepreneuriales sont inscrites dans le système éducatif suisse. Il étudiera également où et comment une plus grande place pourrait être accordée au développement des compétences entrepreneuriales et comment celui-ci pourrait être mieux coordonné à l'échelle de l'ensemble du système éducatif. Il fera porter son analyse aussi bien sur les niveaux de formation qui relèvent de sa compétence que sur ceux qui sont du ressort des cantons et rendra compte de ses conclusions dans un rapport ».

Au niveau du contenu, le postulat fait suite à l'interpellation 21.3706 Silberschmidt du 15 juin 2021 intitulé « Faire du développement et de la promotion des compétences entrepreneuriales une stratégie nationale ».

1.3 Approche et structure du rapport

Le présent rapport fournit une vue d'ensemble des initiatives et mesures ayant été mises en place aux différents degrés de formation, dans le domaine privé, dans le domaine de la recherche et de l'innovation ainsi qu'au niveau des conditions-cadres des entreprises pour encourager la pensée et l'action entrepreneuriales en Suisse.

Soucieux de mettre en œuvre le postulat 21.4348 de manière ciblée et d'intégrer différentes perspectives dans le présent rapport, le SEFRI a constitué un groupe d'accompagnement. Celui-ci a réuni des représentants de la CDIP, du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et d'Innosuisse, qui ont apporté leur expertise technique à l'élaboration du rapport.

Après cette introduction, le rapport présente les responsabilités et les compétences, donne un aperçu des initiatives et des mesures existantes dans le domaine de la promotion des compétences entrepreneuriales et livre les conclusions du Conseil fédéral.

1.4 Définition des termes et concepts

La signification de l'« éducation à l'entrepreneuriat » fait notamment débat dans la littérature tant en ce qui concerne les élèves, les personnes en formation et le corps enseignant que les plans d'études⁵. Il n'existe toutefois aucune définition uniforme en Suisse.

Au-delà de nos frontières, on constate qu'au niveau de l'Union européenne (UE), la « compétence entrepreneuriale » est considérée depuis 2018 comme l'une des huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Aux termes de la recommandation correspondante⁶, les compétences entrepreneuriales désignent « la capacité de réagir à des possibilités et à des idées et de les transformer en valeurs pour d'autres. Elles ont pour fondement la créativité, l'esprit critique et la résolution de problèmes, la prise d'initiative et la persévérance, ainsi que la capacité de travailler en équipe afin de planifier et de gérer des projets présentant une valeur culturelle, sociale ou financière ».

⁵ Voir Gibb, 2003; Crespi, Queiruga-Dios et Queiruga-Dios, 2022.

⁶ Voir <https://eur-lex.europa.eu/> > Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2018/C 189/01).

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

Cette compétence se fonde sur les connaissances, aptitudes et attitudes suivantes :

Connaissances	Capacité de savoir qu'il existe différents contextes et possibilités permettant de transformer les idées en actions sous la forme d'activités personnelles, sociales et professionnelles ; de comprendre la genèse de telles idées et les méthodes de planification et de gestion de projets, qui englobent à la fois les processus et les ressources ; de disposer d'une connaissance fondamentale de l'économie et des enjeux que rencontre un employeur, une organisation ou la société ; d'être au fait des principes éthiques et des défis posés par le développement durable ; d'avoir conscience de ses propres points forts et faiblesses.
Aptitudes	Être apte à la créativité (qui inclut l'imagination, la réflexion stratégique et la résolution de problèmes, ainsi que la réflexion critique et constructive dans le cadre de processus de création en constante évolution) ; à travailler isolément ou en équipe, à mobiliser des ressources (personnes et objets) et à soutenir l'activité ; à prendre des décisions financières (à juger du rapport coûts/bénéfices) ; à communiquer efficacement et à négocier ; à faire face à l'incertitude, à l'ambiguïté et au risque dans le cadre d'une prise de décisions éclairées.
Attitudes	Avoir le sens de l'initiative et de sa propre capacité d'action ; une approche proactive et une vision prospective, le courage et la persévérance dans la réalisation des objectifs ; le souhait de motiver les autres et de valoriser leurs idées ; l'empathie et la préoccupation pour les personnes et pour le monde environnant ; la volonté de prendre des responsabilités en appliquant des méthodes déontologiques.

Récapitulatif des connaissances, des aptitudes et des attitudes essentielles selon la recommandation du Conseil de l'UE du 22 mai 2018⁷

Cette définition est conforme au cadre de référence européen *Entrepreneurship Competence Framework* (EntreComp), élaboré par le Centre commun de recherche pour le compte de la Commission européenne et publié en 2016⁸. EntreComp définit l'entrepreneuriat comme l'action consistant à saisir les opportunités et les idées et à les transformer en valeur pour les autres, sachant que la valeur créée peut être financière, culturelle ou sociale. Le modèle inhérent à EntreComp s'articule autour de trois domaines de compétences – « idées et opportunités », « ressources » et « en action » –, qui comprennent chacun cinq compétences spécifiques (voir l'illustration ci-dessous). Les trois domaines et les 15 compétences individuelles sont étroitement liés et fortement imbriqués.

⁷ Idem.

⁸ Voir Bacigalupo M, Kampylis P, Punie Y and Van Den Brande L. (2016) *EntreComp: The Entrepreneurship Competence Framework*. EUR 27939 EN. Luxembourg. Luxembourg, consultable sous: <https://joint-research-centre.ec.europa.eu/> > [EntreComp: The entrepreneurship competence framework](#).



Domaines et compétences selon le modèle conceptuel d'EntreComp⁹

Environ la moitié des pays de l'UE adopte cette définition européenne, tandis qu'un tiers dispose d'une définition nationale de la compétence entrepreneuriale. Cependant, la plupart des définitions nationales reposent également sur une conception large : l'entrepreneuriat n'est pas seulement considéré comme une activité économique, mais aussi comme une attitude pertinente dans les domaines sociaux, culturels et personnels. Seule une minorité définit l'entrepreneuriat de manière restrictive en tant que capacité à créer et à diriger une entreprise¹⁰, comme le montre par exemple le rapport de la Commission européenne consacré à l'éducation à l'entrepreneuriat à l'école en Europe¹¹. Dans plusieurs pays, dont la Suisse, il n'existe pas de définition officielle.

Dans son rapport en réponse au postulat 20.4285, le Conseil fédéral a défini six domaines propres à la gestion d'entreprise et les a décrits par des mots-clés. Ces domaines, tels que la gestion globale d'une entreprise et la stratégie, la direction et la gestion du personnel, les processus organisationnels et les conditions générales, la comptabilité et les finances, le marché (marketing, relations avec la clientèle et les fournisseurs, logistique) ainsi que les aspects juridiques d'une entreprise, donnent des indications sur la manière dont la compétence entrepreneuriale peut être comprise dans la formation professionnelle supérieure en Suisse.

Le présent rapport s'appuie sur une conception large de la compétence entrepreneuriale au sens du cadre EntreComp. À cet égard, la notion de pensée et d'action entrepreneuriales est utilisée comme synonyme. L'éducation à l'entrepreneuriat s'entend dans ce rapport comme la formation visant l'acquisition d'une compétence entrepreneuriale.

⁹ Idem.

¹⁰ Pour une définition plus étroite, voir ch.1.1 et renvoi au *NECI du GEM) 2023/2024 : Report on Switzerland*, où l'éducation à l'entrepreneuriat est définie à l'aune de l'intégration dans le système éducatif des connaissances relatives à la création ou à la gestion d'une PME.

¹¹ Voir Commission européenne : Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, Baidak, N., Kocanova, D., Pierantoni, L., & Riiheläinen, J. M. (2025). *Entrepreneurship education at school in Europe : 2025 : Eurydice report*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. Disponible sous : <https://op.europa.eu/> > Office des publications > Détail de la publication > [Entrepreneurship education at school in Europe](#).

2 Responsabilités et compétences

Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation (art. 61a de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 de la Confédération suisse ; Cst.¹²). Ce mandat constitutionnel est mis en œuvre depuis des années par la Confédération et les cantons, représentés par le SEFRI et la CDIP, dans le cadre d'une collaboration étroite et éprouvée. La Confédération s'appuie pour ce faire sur la loi du 30 septembre 2016 sur la coopération dans l'espace suisse de formation ; LCESF¹³.

L'instruction publique, notamment l'école obligatoire (degrés primaire et secondaire I), est du ressort des cantons (art. 62, al. 1, Cst.). Depuis 2006, les cantons sont tenus par la Constitution d'harmoniser les principaux paramètres des systèmes scolaires (art. 62, al. 4, Cst.). Ils ont mené à bien ce mandat constitutionnel en élaborant l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS)¹⁴.

Dans le domaine de la formation postobligatoire, les cantons et la Confédération assument des tâches spécifiques.

La reconnaissance à l'échelle nationale des certificats de maturité gymnasiale relève de la compétence conjointe de la CDIP et de la Confédération. Cette reconnaissance se fonde sur l'ordonnance fédérale du 28 juin 2023 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM)¹⁵ et sur le règlement de même teneur de la CDIP (RRM)¹⁶. La CDIP est en outre compétente pour la reconnaissance au niveau national des certificats délivrés par les écoles de culture générale et édicte à cet égard un règlement de reconnaissance¹⁷.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Confédération dispose d'une compétence réglementaire étendue (art. 63 Cst.). Les tâches en résultant sont mises en œuvre avec le concours des cantons et des milieux économiques, à l'intention desquels les Ortra définissent des contenus de formation et mettent à disposition des places d'apprentissage. La loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr)¹⁸ constitue la base de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure en Suisse.

Au niveau des hautes écoles, il existe des compétences parallèles entre la Confédération et les cantons (art. 63a Cst.). La Confédération gère les écoles polytechniques fédérales (EPF) de Lausanne et de Zurich. La Confédération et les cantons veillent ensemble à la coordination et à la garantie de l'assurance de la qualité. Ce faisant, ils accordent une large autonomie aux hautes écoles. La loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)¹⁹ établit des normes pour le financement et la coordination de l'espace suisse des hautes écoles, tandis que la loi du 4 octobre 1991 sur les EPF²⁰ régit de manière exhaustive l'organisation, les tâches, le financement et la surveillance du domaine des EPF.

La Confédération est également compétente pour fixer les principes applicables à la formation continue et encourager celle-ci (art. 64a Cst.). Ce mandat est mis en œuvre dans la loi fédérale du 20 juin 2014 sur la formation continue (LFCo)²¹, qui renforce l'apprentissage tout au long de la vie au sein de l'espace suisse de formation.

¹² RS 101.

¹³ RS 410.2.

¹⁴ Voir <https://www.cdip.ch> > Documentation > Réglementations et décisions > Recueil des bases légales > 1.2.

¹⁵ RS 413.11.

¹⁶ Voir <https://www.cdip.ch> > Documentation > Réglementations et décisions > Recueil des bases légales > 4.2.1.1.

¹⁷ Voir <https://www.cdip.ch> > Thèmes > Écoles de culture générale > Bases légales > [Règlement et plan d'étude cadre](#).

¹⁸ RS 412.10.

¹⁹ RS 414.20.

²⁰ RS 414.110.

²¹ RS 419.1.

L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) relève en premier lieu de la compétence des cantons (art. 51, al. 1, LFP). Elle accompagne les jeunes et les adultes dans le choix d'une profession ou d'une filière d'études et dans l'organisation de leur parcours professionnel.

L'art 67 Cst. confère à la Confédération la compétence de favoriser, en complément des mesures cantonales, les activités extrascolaires des enfants et des jeunes. Dans le cadre de la loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)²², la Confédération accorde notamment des aides financières dans ce domaine.

L'art 64 Cst. attribue à la Confédération un mandat constitutionnel d'encouragement dans le domaine de la recherche et de l'innovation. En vertu de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)²³, la Confédération peut en outre soutenir le développement de l'entrepreneuriat fondé sur la science ainsi que la création et le développement des entreprises correspondantes. Les cantons, les hautes écoles et les milieux économiques jouent également un rôle important à cet égard.

La Confédération veille, par des réglementations uniformes, à ce que les entreprises bénéficient de conditions-cadres favorables (art. 27 et 94 Cst.). En complément, les cantons encouragent, dans le cadre de leurs compétences, des conditions d'implantation attrayantes.

3 Initiatives et mesures existantes

La pensée et l'action entrepreneuriales sont encouragées à plusieurs niveaux par la Confédération, les cantons et d'autres acteurs. Le renforcement des compétences entrepreneuriales dans le domaine de la formation revêt ici une importance particulière, même si ces compétences ne sont pas toujours explicitement désignées sous le terme d'« *Entrepreneurship* ». Les initiatives privées en faveur d'une formation économique axée sur la pratique, le soutien à l'entrepreneuriat fondé sur la science et la création de conditions-cadres favorables à l'activité entrepreneuriale apportent également une contribution essentielle. Les explications ci-après donnent un aperçu non exhaustif des initiatives et mesures existantes dans ce domaine.

3.1 Encouragement des compétences entrepreneuriales dans le domaine de la formation

3.1.1 École obligatoire (degrés primaire et secondaire I)

Le mandat constitutionnel visant l'harmonisation des objectifs de formation (art. 62, al. 4, Cst.) a été mis en œuvre par l'élaboration d'un plan d'études propre à chaque région linguistique. Ces plans d'études s'appuient sur les objectifs nationaux de formation (compétences fondamentales) de la CDIP et sur les domaines disciplinaires de la formation de base selon le concordat HarmoS. Les objectifs de formation de la CDIP décrivent les compétences fondamentales que les élèves doivent acquérir dans la langue de scolarisation, dans la deuxième langue nationale ainsi qu'en anglais, en mathématiques et en sciences naturelles. Il en a résulté l'introduction en Suisse romande du Plan d'études romand²⁴ (PER), en Suisse alémanique celle du *Lehrplan 21*²⁵ (LP21) et au Tessin celle du *Piano di studio della scuola dell'obbligo* (*Piano di Studio*)²⁶.

²² RS 446.1.

²³ RS 420.1.

²⁴ Voir <https://portail.ciip.ch/> > Plan d'études romand.

²⁵ Voir www.lehrplan21.ch > Zur Volage des Lehrplans 21 (en allemand).

²⁶ Voir <https://pianodistudio.edu.ti.ch> (en italien).

Les plans d'études élaborés pour chaque région linguistique définissent les objectifs de l'enseignement dans l'école obligatoire qui découlent de la politique en matière de formation. Le mandat de formation s'articule autour des compétences, c'est-à-dire qu'il incite les élèves non seulement à « savoir », mais aussi à « pouvoir et vouloir ». Les plans d'études définissent les exigences de base et formulent les niveaux de compétences plus avancés.

Le LP21 se décline en *Fachbereiche*, *Module* et *überfachliche Kompetenzen*, le PER en *domaines disciplinaires*, *capacités transversales* et *formation générale* et le *Piano di Studio* en *aree disciplinari*, *competenze trasversali* et *formazione generale*. Les objectifs d'enseignement sont définis à chaque fois pour trois degrés ou cycles : le cycle 1 englobe les quatre premières années du degré primaire de huit ans et le cycle 2 les quatre dernières années. Le cycle 3 couvre quant à lui les trois années du degré secondaire ¹²⁷. Chaque compétence se construit au fil des cycles en fonction de l'âge des élèves.

Comme expliqué au chapitre 1.4, le EntreComp définit la pensée et l'action entrepreneuriales comme la capacité à tirer parti d'idées et d'opportunités et à les transformer en valeur financière, culturelle ou sociale pour d'autres acteurs. Ce cadre de référence définit trois domaines centraux — « idées et opportunités », « ressources » et « en action » —, qui se déclinent chacun en cinq compétences. Ces compétences sont générales et ne s'articulent pas exclusivement autour d'une discipline scolaire ou d'un domaine disciplinaire. Elles englobent tous les domaines de la vie et relient le monde de la formation à celui du travail et à la société.

Les plans d'études régionaux n'ont pas défini de domaine disciplinaire recouvrant entièrement et spécifiquement ces thématiques et qui soit propre à la pensée et à l'action entrepreneuriales. D'ailleurs, ces termes ne figurent pas dans les plans d'études pour la scolarité obligatoire. On trouve cependant dans les plans d'études régionaux des domaines et des compétences s'apparentant à la pensée et à l'action entrepreneuriales – telles que définies dans EntreComp –, qui conjuguent modules d'un domaine disciplinaire et compétences transversales. Utilisé ci-dessous à titre d'exemple, le PER montre comment les plans d'études régionaux mettent en œuvre certains domaines et compétences également définis dans EntreComp.

Plan d'études romand

Le PER définit cinq capacités transversales : collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice et démarche réflexive. Celles-ci présentent de nombreux points communs avec EntreComp.

- La capacité « à collaborer »²⁸ est axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction d'habiletés nécessaires pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs. Il s'agit pour l'élève par exemple de reconnaître les intérêts et les besoins de l'autre, de se faire confiance, d'exploiter ses forces et de surmonter ses limites ou encore de reconnaître l'importance de la conjugaison des forces de chacun (EntreComp : *Working with others, mobilising others, taking the initiative, self-awareness and self-efficacy, motivation and perseverance*).
- La capacité « à communiquer »²⁹ est axée sur la mobilisation des informations et des ressources permettant de s'exprimer à l'aide de divers types de langage, en tenant compte du contexte. Il s'agit pour l'élève par exemple de sélectionner les ressources pertinentes, d'anticiper de nouvelles utilisations des ressources, d'imaginer des utilisations possibles ou d'ajuster la communication en fonction de la réaction des destinataires (EntreComp : *Mobilising resources, vision, planning and management*).
- La capacité « à développer des stratégies »³⁰ renvoie à la capacité d'analyser, de gérer et d'améliorer ses démarches d'apprentissage ainsi que des projets en se donnant des méthodes

²⁷ À l'exception du canton du Tessin, où le degré primaire s'étend sur sept ans et le degré secondaire I sur quatre ans.

²⁸ Voir <https://portail.ciip.ch/> > Plan d'études romand > Capacités transversales du plan d'études > [Collaboration](#).

²⁹ Voir <https://portail.ciip.ch/> > Plan d'études romand > Capacités transversales du plan d'études > [Communication](#).

³⁰ Voir <https://portail.ciip.ch/> > Plan d'études romand > Capacités transversales du plan d'études > [Stratégies d'apprentissage](#).

de travail efficaces. Il s'agit pour l'élève par exemple de se donner un objectif et les moyens de l'atteindre, de percevoir et d'analyser les difficultés rencontrées, d'apprendre de ses erreurs ou de gérer son matériel et son temps et d'organiser son travail (EntreComp : *Learning through experience, motivation and perseverance, planning and management*).

- La capacité « à développer une pensée créatrice »³¹ est axée sur le développement de l'inventivité et de la fantaisie, de même que sur l'imagination et la flexibilité dans la manière d'aborder toute situation. Il s'agit pour l'élève par exemple de varier ses sources d'inspiration, d'accepter le risque et l'inconnu, de s'engager dans de nouvelles idées, de nouvelles voies et de les exploiter ou de faire le choix de stratégies et de techniques inventives (EntreComp : *Creativity, coping with uncertainty and risk, spotting opportunities*).
- La capacité « à développer dans une démarche réflexive »³² permet de prendre du recul sur les faits et les informations, tout autant que sur ses propres actions ; elle contribue au développement du sens critique. Il s'agit pour l'élève par exemple d'explorer différentes options et points de vue, d'adopter une position, de renoncer aux idées préconçues, de comparer les chemins, les procédures et les stratégies utilisées par d'autres (EntreComp : *Valuing ideas, learning through experience, self-awareness and self-efficacy*).

Dans le domaine transversal « formation générale », il existe d'autres références à la pensée et à l'action entrepreneuriales. La discipline « choix et projets personnels », par exemple, porte entre autres sur l'acquisition de compétences permettant de planifier, réaliser et évaluer un projet personnel en développant sa créativité et son originalité³³. La discipline « interdépendances (sociales, économiques et environnementales) » vise quant à elle à analyser notamment diverses conséquences de ses choix en tant que producteur, distributeur ou consommateur d'un circuit économique³⁴.

Les cantons sont libres de compléter le PER. Le canton de Vaud, par exemple, ajoute au domaine disciplinaire « Sciences humaines et sociales » une option spécifique « Économie et droit »³⁵ pour le 3^e cycle, dans le cadre de laquelle il s'agit d'analyser des aspects économiques et juridiques du système de production et des échanges des biens et services. Cette option traite notamment différents aspects de la gestion d'entreprise.

Lehrplan21

Avec l'introduction du LP21, une nouvelle priorité a été fixée par rapport aux anciens plans d'études des cantons suisses alémaniques, notamment dans le domaine disciplinaire *Natur, Mensch, Gesellschaft* (NMG)³⁶ et en particulier dans le sous-domaine *Wirtschaft, Arbeit und Haushalt* (WAH), au programme à partir du 3^e cycle. L'une des quatre thématiques dans le domaine NMG, intitulée « *in der Welt handeln* », présente un lien direct avec la pensée et l'action entrepreneuriales : les élèves doivent prendre des décisions et agir de manière réfléchie. Dans ce contexte, ils doivent participer de manière créative et constructive à l'organisation de leur environnement et assumer leurs responsabilités envers eux-mêmes, la communauté et la société. L'autonomie, la capacité de dialogue et la coopération sont également encouragées dans la perspective d'une action compétente et tournée vers l'avenir dans le monde. Le sous-domaine WAH porte sur la garantie du minimum vital, la consommation, la production et la distribution de marchandises ainsi que sur l'action entrepreneuriale dans les entreprises. Les objectifs de compétence concrets du WAH³⁷ consistent entre autres à rendre les élèves aptes à réfléchir

³¹ Voir <https://portail.ciip.ch/> > Plan d'études romand > Capacités transversales du plan d'études > [Pensée créatrice](#).

³² Voir <https://portail.ciip.ch/> > Plan d'études romand > Capacités transversales du plan d'études > [Démarche réflexive](#).

³³ Voir <https://portail.ciip.ch/> > Plan d'études romand > Formation générale > Choix et projets personnels > [FG 23](#).

³⁴ Voir <https://portail.ciip.ch/> > Plan d'études romand > Formation générale > Interdépendances (sociales, économiques et environnementales) > [FG 37](#).

³⁵ Voir www.vd.ch > Thèmes > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Plan d'études romand (PER) > [Économie et droit](#).

³⁶ Voir www.lehrplan21.ch > Zur Vorlage des Lehrplans 21 > Startseite > Natur, Mensch, Gesellschaft > [Bedeutung und Zielsetzungen](#) (en allemand).

³⁷ Voir www.lehrplan21.ch > Zur Vorlage des Lehrplans 21 > Startseite > Natur, Mensch, Gesellschaft > [Wirtschaft, Arbeit, Haushalt \(mit Hauswirtschaft\)](#) (en allemand).

à la signification individuelle et sociétale du travail, à décrire les principes de l'économie de marché et à gérer l'argent de manière responsable.

Les compétences transversales du LP21³⁸ contribuent également à la pensée et à l'action entrepreneuriales. Les objectifs de compétences personnels et méthodologiques, par exemple, visent la capacité des élèves à identifier de nouveaux défis et à élaborer des solutions créatives, à fixer des objectifs pour leurs missions, à planifier les solutions aux problèmes ainsi que les étapes de mise en œuvre et à utiliser des stratégies leur permettant de mener une tâche à bien malgré les résistances et les obstacles.

Piano di studio

À l'image du PER, le *Piano di studio* définit différentes compétences transversales³⁹ : *comunicazione, collaborazione, pensiero creativo, riflessivo e critico*, etc. Ces compétences englobent des critères tels que *iniziativa, spirito di adattamento, curiosità verso nuove idee* ou *richiesta di produrre oggetti nuovi o innovativi*. Le domaine « formation générale » regroupe les trois thématiques suivantes : *cittadinanza cultura e società, biosfera, salute e benessere* et *economia e consumi*. Le domaine de compétences « *scelte e progetti personali* » évolue à l'interface entre ces trois thématiques.

3.1.2 École de maturité gymnasiale et école de culture générale

Écoles de maturité gymnasiale

Le RRM et l'ORM fixent les exigences minimales relatives aux filières de maturité gymnasiale, qui doivent être respectées pour qu'un certificat de maturité gymnasiale cantonal ou reconnu par un canton soit reconnu au niveau suisse. Ces exigences permettent d'assurer la reconnaissance uniforme des certificats de maturité par la Confédération et les cantons, de sorte à garantir l'accès aux EPF ainsi qu'aux universités cantonales et aux hautes écoles pédagogiques (HEP). Le plan d'études cadre de la CDIP pour les écoles de maturité gymnasiale⁴⁰ répertorie les exigences minimales fixées pour les contenus d'apprentissage fondamentaux et transversaux. Dans le cadre du projet « Évolution de la maturité gymnasiale », l'ensemble des bases légales nationales de la maturité gymnasiale ont été entièrement révisées et sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2024⁴¹.

L'art. 6, al. 1, RRM/ORM définit en ces termes les objectifs principaux des filières de maturité gymnasiale : « L'objectif des filières de maturité gymnasiale est de conférer aux titulaires du certificat la maturité personnelle requise pour entreprendre des études dans une haute école et de les préparer à assumer des responsabilités exigeantes au sein de la société ». L'aptitude générale aux études est considérée comme acquise lorsque des études peuvent être entreprises et accomplies en fournissant des efforts d'apprentissage et de travail appropriés. Quant à la maturité sociale, elle est considérée comme acquise lorsqu'un élève dispose des compétences requises pour pouvoir contribuer de manière responsable et substantielle à des tâches exigeantes dans la société, par exemple en politique, dans le domaine de la santé, dans le monde du travail, en matière de questions religieuses ou culturelles, ou encore dans les sciences ou l'économie. L'art. 6, al. 1, RRM/ORM définit d'autres objectifs de formation qui contribuent indirectement à la réalisation des objectifs principaux susmentionnés. Ainsi, la filière gymnasiale transmet aux élèves, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, les compétences fondamentales nécessaires à cet effet, encourage leur ouverture d'esprit, leur esprit critique et leur capacité de jugement [...] et développe leur intelligence et leur volonté [...] ainsi que leur curiosité, leur imagination et leur faculté de communiquer.

À l'image des plans d'études régionaux pour la scolarité obligatoire, le plan d'études cadre de la CDIP s'articule autour d'une définition précise de la notion de « compétence » : les élèves ne doivent pas seulement « savoir », mais aussi « pouvoir » et « vouloir ». Outre les domaines d'enseignement fondamentaux et interdisciplinaires (par ex. éducation à la citoyenneté, éducation au développement durable),

³⁸ Voir www.lehrplan21.ch > Zur Vorlage des Lehrplans 21 > Startseite > Grundlagen > [Überfachliche Kompetenzen](#) (en allemand).

³⁹ Voir <https://pianodistudio.edu.ti.ch> > Formazione generale e trasversale > [Competenze trasversali](#) (en italien).

⁴⁰ Voir <https://www.edk.ch/fr> > Documentation > Réglementations et décisions > [Recueil des bases légales](#) > 5.2.

⁴¹ Voir <https://www.edk.ch/fr> > Thèmes > [Maturité gymnasiale](#).

le plan d'études cadre définit des domaines de compétence transversaux qui ont une large dimension de transfert et de résolution de problèmes. On trouvera par exemple des points de connexion avec la pensée et l'action entrepreneuriales au niveau de la capacité à s'organiser, de la pensée critique et créative (compétences méthodologiques transversales), de la curiosité et de la motivation à la performance (compétences personnelles) ou encore de la capacité à faire preuve d'autonomie ou à prendre des responsabilités (compétences socio-communicatives).

La discipline « Économie et droit » a été introduite en 2007 comme discipline obligatoire. Lors de la révision du RRM et de l'ORM, elle a acquis le statut de discipline fondamentale et compte non seulement pour la promotion au semestre suivant, mais aussi pour l'obtention du certificat. Elle se fonde sur les compétences transversales acquises à l'école obligatoire, approfondit la compréhension des défis professionnels et sociaux et encourage les compétences permettant de participer à la vie sociale. Elle propose en outre des connaissances spécifiques à la discipline. Les domaines de formation « économie d'entreprise » et « économie politique » notamment contribuent à développer la pensée et l'action entrepreneuriales. Les élèves étudient entre autres les modèles d'entreprise, les dimensions financières, les concepts économiques ou encore la mondialisation et l'interconnexion économique mondiale. Le terme « entrepreneuriat » est explicitement cité dans le domaine partiel « Éthique de l'entreprise », qui a pour objectif de donner aux titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale la capacité d'évaluer l'activité entrepreneuriale selon les dimensions économiques, sociales et écologiques.

La discipline « Économie et droit » est très prisée lors du choix de l'option spécifique. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 23 % des titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale avaient opté pour cette option spécifique⁴².

Écoles de culture générale

Aux termes du règlement de la CDIP du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale⁴³, celles-ci sont tenues de donner à leurs élèves une formation générale approfondie, de développer leurs compétences personnelles et sociales, et de leur transmettre des compétences et connaissances spécifiques en relation avec des domaines professionnels. La formation générale amène une compréhension nuancée du monde, indispensable pour exercer un jugement personnel et agir au sein de la société en faisant preuve de créativité, de compétence et en assumant des responsabilités. Les cantons peuvent proposer les domaines professionnels suivants : santé ou santé / sciences expérimentales, travail social, pédagogie, communication et information, arts et design ainsi que musique et/ou théâtre. En comparaison avec les écoles de maturité gymnasiale, les écoles de culture générale ont une orientation pratique plus marquée. Les stages extrascolaires constituent en effet une composante obligatoire de la formation (2 semaines pour le certificat de culture générale et au moins 24 semaines pour la maturité spécialisée, à l'exception de la maturité spécialisée orientation pédagogie). La maturité spécialisée, notamment, vise à donner aux élèves la capacité de se faire une idée plus précise du monde du travail correspondant au domaine professionnel choisi, de recueillir des expériences sur les problématiques en matière d'organisation, d'administration et de travail en équipe et d'établir des liens entre le savoir théorique acquis et les situations de travail observées dans la pratique.

Le plan d'études cadre de la CDIP pour les écoles de culture générale, entré en vigueur le 1^{er} août 2019, se base aussi sur une notion de compétence englobant les trois dimensions du savoir, pouvoir et vouloir. Dans la discipline « Économie et droit », où sont enseignées les bases de l'économie politique et d'entreprise, les élèves apprennent entre autres les interactions entre les entreprises, les individus et l'État ainsi que leur rôle dans le circuit économique, à se forger leur propre opinion et à estimer l'influence qu'ils peuvent exercer et la marge de manœuvre à leur disposition. Les compétences transversales comprennent notamment l'autonomie, les capacités de réflexion et les compétences pratiques.

⁴² Voir www.bfs.admin.ch > Statistiques > Éducation et sciences > Diplômes > Degré secondaire II > Formations générales.

⁴³ Voir www.edk.ch > Documentation > Réglementations et décisions > Recueil des bases légales > 4.2.1.2.

3.1.3 Formation professionnelle

Portée dans une large mesure par les entreprises, la formation professionnelle se distingue par sa proximité avec la pratique. L'entrepreneuriat, lorsqu'il est couronné de succès, crée des emplois, nécessite des spécialistes et des cadres qualifiés et est indispensable au fonctionnement de la formation professionnelle duale. En outre, la formation professionnelle contribue largement à l'innovation dans les entreprises et à la capacité d'innovation de l'économie dans son ensemble. Telle est la conclusion à laquelle parvient l'étude « Contribution de la formation professionnelle à l'innovation »⁴⁴ de l'Université de Zurich, menée à la demande du SEFRI : « En effet, en ce qui concerne la capacité d'innovation, la diversité des opportunités de qualification supérieure et des perspectives de carrière constitue une des forces du système éducatif suisse : Il s'agit là d'une condition essentielle pour répondre aux exigences du monde du travail, qui sont variables d'un emploi à l'autre et par nature difficilement prévisibles. La formation professionnelle supérieure est un élément important de cette diversité et contribue dans le même temps de manière significative à la formation tertiaire. Enfin, les études empiriques montrent que les individus ayant un parcours de formation mixte sont plus susceptibles de devenir entrepreneurs que les individus ayant un parcours purement professionnel ou purement académique – or, l'entrepreneuriat est une composante essentielle de la capacité d'innovation d'une économie. »

Formation professionnelle initiale

Le système suisse de la formation professionnelle repose essentiellement sur la participation volontaire des entreprises et des associations professionnelles. La formation de personnel qualifié est dans l'intérêt même de l'économie. Les associations professionnelles et les entreprises s'assurent ainsi une relève professionnelle.

La force de la formation professionnelle réside dans le lien étroit qu'elle établit entre la théorie et la pratique. Grâce à cette proximité avec la pratique, les qualifications acquises lors de la formation correspondent à celles qui sont demandées par l'économie. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle disposent de toutes les qualifications nécessaires pour entrer sur le marché du travail. Une grande partie de la formation se déroule en entreprise. Grâce à la formation professionnelle duale, les jeunes entrent très tôt en contact direct avec l'entrepreneuriat. À travers leur travail quotidien en entreprise, ils voient l'importance de l'entrepreneuriat pour la réussite économique et les perspectives qu'il permet d'ouvrir. En complément, les écoles professionnelles transmettent des compétences fondamentales et des connaissances professionnelles. Les compétences entrepreneuriales sont notamment abordées dans le cadre de l'enseignement de la culture générale⁴⁵.

Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure offre aux titulaires d'un certificat fédéral de capacité ou d'un diplôme équivalent du degré secondaire II la possibilité de se spécialiser et d'approfondir leurs connaissances, mais également d'obtenir des qualifications dans le domaine de la gestion d'entreprise. La formation professionnelle supérieure englobe les examens professionnels fédéraux, les examens professionnels fédéraux supérieurs et les filières de formation des écoles supérieures. Une analyse de différents profils de profession sélectionnés a démontré que les compétences entrepreneuriales étaient intégrées dans la plupart des formations professionnelles supérieures. À de rares exceptions près, ces compétences ont pu être identifiées dans tous les profils de profession. Telle est la conclusion du rapport « Entrepreneuriat et égalité dans la formation professionnelle »⁴⁶ adopté par le Conseil fédéral le 23 novembre 2022.

⁴⁴ Voir www.zora.uzh.ch > [Beitrag der Berufsbildung zu Innovation](#) (en allemand).

⁴⁵ Voir www.sbfi.admin.ch > Services > Formation > Services destinés aux clients professionnels > Formation professionnelle initiale > [Culture générale](#).

⁴⁶ Voir www.parlament.ch > Travail parlementaire > Recherche Curia Vista > [20.4285 Postulat](#) > [Entrepreneuriat et égalité dans la formation professionnelle](#).

Bonnes pratiques issues de l'« encouragement de projets »

La Confédération engage jusqu'à 10 % de ses moyens destinés à la formation professionnelle pour encourager des projets de développement et soutenir des prestations particulières d'intérêt public. L'utilisation des fonds est réglementée par les art. 54 et 55 de la LFPR.

Parmi les projets encouragés par la Confédération figure par exemple le projet « La pensée et l'action entrepreneuriales dans les écoles professionnelles suisses »⁴⁷. Il s'articule autour du programme d'enseignement « myidea »⁴⁸, qui est axé sur le développement des compétences entrepreneuriales des élèves fréquentant les écoles professionnelles. Le projet entend promouvoir la pensée et l'action entrepreneuriales dans les écoles professionnelles et les intégrer dans l'enseignement de la culture générale. Il a été lancé par des représentants des écoles professionnelles, des hautes écoles et des milieux économiques et a été soutenu par la Confédération entre 2018 et 2020 dans le cadre de l'encouragement de projets.

La Confédération a également encouragé le projet « EntrepreneurSkills »⁴⁹. 'Ce championnat professionnel d'une durée de quatre jours a été organisé pour la première fois comme discipline interprofessionnelle aux « SwissSkills 2022 » afin de promouvoir la pensée et l'action entrepreneuriales dans les différentes branches. Les équipes gagnantes peuvent ensuite se présenter à des compétitions internationales comme EuroSkills et WorldSkills, qui organisent également des concours internationaux dans la catégorie « *Business-Development* » et « *Entrepreneurship* ». La Confédération soutient la participation aux championnats suisses centralisés des métiers.

3.1.4 Hautes écoles

L'entrepreneuriat et l'innovation constituent un domaine important et largement ancré dans le domaine des hautes écoles (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées [HES] et HEP ainsi que les établissements de recherche). La majorité des hautes écoles suisses enseignent des compétences entrepreneuriales tant dans les disciplines fondamentales que dans l'offre de formation continue. Elles mettent l'accent sur différents thèmes allant de l'économie d'entreprise à l'innovation sociale, créative et artistique en passant par la technologie. Le complexe thématique de l'entrepreneuriat et de l'innovation fait également l'objet de recherches auprès de bon nombre de chaires et d'instituts. Une grande partie de ces activités de recherche est intégrée dans des réseaux nationaux et internationaux. Les institutions telles qu'Innosuisse soutiennent la recherche appliquée en collaboration avec des entreprises. Par ailleurs, de nombreux instituts collaborent avec des partenaires internationaux.

L'encouragement du potentiel entrepreneurial existant dans les hautes écoles et les jeunes entreprises qui en résultent se traduit par le soutien des hautes écoles aux start-up et spin-off. Les hautes écoles publient d'ailleurs les chiffres clés sur les créations d'entreprises dans leurs rapports annuels. Dans presque toutes les universités et HES, des hubs et/ou des clubs ont été fondés et des organisations de soutien ont été mises en place. Le choix est varié et englobe tant des boot-camps et des plateformes d'échange que des aides au financement, des offres de conseil ou la mise à disposition d'infrastructures telles que des bureaux ou des « makerspaces ». Plusieurs hautes écoles (entre autres l'Université de Saint-Gall [HSG], l'École polytechnique fédérale de Zurich [ETH Zurich], l'École polytechnique fédérale de Lausanne [EPFL] et l'Université de Zurich) décernent des labels pour les start-up et les spin-off, lesquels offrent une crédibilité aux jeunes entreprises et leur donnent accès à des ressources supplémentaires. Le nombre de créations d'entreprises est en hausse.

En plus des offres proposées par les différentes hautes écoles, il existe divers programmes interuniversitaires et nationaux. Le centre de transfert de technologie « unitectra » des universités de Bâle, Berne

⁴⁷ Voir <https://szudh.ch/fr/home-fr/>.

⁴⁸ Voir www.myidea.ch.

⁴⁹ Voir <http://www.entrepreneurskills.ch/fr>.

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

et Zurich, par exemple, aide les chercheurs à exploiter commercialement les résultats de leurs recherches en les soutenant notamment lors de l'évaluation des inventions, de la protection et du renforcement de la propriété intellectuelle ou de la négociation de licences.

Répartis sur six sites en Suisse, les Switzerland Innovation Parks sont pensés comme des pôles régionaux permettant la mise en réseau des chercheurs, des milieux économiques et des start-up et l'accès à des infrastructures. Ils reposent sur un partenariat public-privé et les différents sites sont gérés par des universités, des HES, des institutions publiques et des entreprises privées.

Les institutions du domaine des EPF soutiennent également les ambitions entrepreneuriales de leurs étudiants et chercheurs en leur proposant divers services de conseil, des bourses ou des stages dans l'industrie. La création de conditions favorables au transfert de savoir et de technologie (TST) et à la création de spin-off, ainsi que l'encouragement de la pensée et de l'action entrepreneuriales ont été définis comme objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le domaine des EPF tant pour la période 2021-2024 que pour la période 2025-2028. Après une année record en 2023 (69 spin-off créées), 64 spin-off ont à nouveau été créées dans le domaine des EPF en 2024. Il existe une étroite collaboration en matière de recherche avec l'économie suisse et les pouvoirs publics.

Contributions liées à des projets

Pendant la période d'encouragement 2017-2020, les contributions liées à des projets – instrument d'encouragement de la Confédération au sens de l'art. 59 ss LEHE – ont permis de financer le programme P-11, coordonné par swissuniversities et visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP. L'un des programmes-pilotes soutenus s'intitulait « Entrepreneurial Competence in Science » et portait sur les sciences de la vie. Dans le cadre de ce programme-pilote, un programme de soutien pratique a été mis en place afin de développer et d'accroître les compétences entrepreneuriales de la relève scientifique. Durant la période d'encouragement 2021-2024, la Confédération a également alloué des contributions liées à des projets en faveur d'un sous-projet du programme P-7 visant à promouvoir les activités de spin-off des femmes universitaires. Ce projet mené conjointement par plusieurs hautes écoles (EPFL, ETH Zurich, universités de Zurich, Bâle, Berne et Genève, Haute école spécialisée de Suisse occidentale [HES-SO], Haute école spécialisée de la Suisse italienne [SUPSI] et Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse [FHNW]) vise à renforcer les activités de spin-off des femmes universitaires. Il recense et documente les mesures existantes, accroît la visibilité de l'entrepreneuriat féminin et développe des structures, des réseaux et des programmes pour mieux exploiter le potentiel féminin dans la recherche et le développement.

Formation du personnel enseignant

Les HEP, qui forment le personnel enseignant, jouent un rôle central dans l'ancrage de compétences entrepreneuriales dans la formation. Au niveau suisse, le pilotage de la formation du personnel enseignant est réglé par la LEHE et la réglementation de la CDIP⁵⁰ en matière de reconnaissance des diplômes. Outre les connaissances spécialisées et les compétences méthodiques et didactiques enseignées dans les différentes filières (primaire, secondaire I, écoles de maturité, etc.), on note un nombre croissant d'objectifs de formation interdisciplinaires selon les plans d'études. Les futurs enseignants apprennent ainsi à encourager la pensée créative et entrepreneuriale durant leur enseignement, en introduisant par exemple l'apprentissage axé sur les problèmes et en promouvant les projets menés par des élèves et le travail autonome. Les exemples tels que le modèle des 4C (créativité, collaboration, communication, pensée critique) montrent que la formation du personnel enseignant en Suisse accorde une importance croissante à ce type de compétences⁵¹.

Dans le cadre de la formation continue, les HEP proposent également au personnel enseignant une grande variété de cours et de formations pour aborder des thèmes transversaux tels que la pensée et l'action entrepreneuriales. Les compétences transversales ont désormais fait leur apparition dans tous

⁵⁰ Voir www.edk.ch > Documentation > Réglementations et décisions > [Recueil de bases légales](#) > 4 Reconnaissance des diplômes.

⁵¹ Voir www.phbern.ch > Über die PHBern > Aktuell > News > [« Neue Expertise ist gefragt »](#) (en allemand).

les cycles et dans toutes les disciplines⁵². Les HEP soutiennent les écoles et le personnel enseignant en fournissant du matériel et des conseils afin que ces compétences puissent être systématiquement mises en œuvre dans les cours. Dans ce contexte, la HEP FHNW, par exemple, a été chargée par 15 cantons d'élaborer un dossier portant sur les compétences transversales et destiné à encourager le personnel enseignant à se perfectionner⁵³.

3.1.5 Formation continue

La LFCo⁵⁴ définit la formation continue comme une formation structurée en dehors de la formation formelle (art. 3). Cette formation non formelle se distingue à la fois de la formation formelle⁵⁵ et de la formation informelle⁵⁶. La formation continue peut avoir un objectif professionnel (formation continue à des fins professionnelles) ou contribuer en général au développement de la personne (formation continue générale).

En Suisse, le marché de la formation continue n'est pas réglementé par l'État et est un marché libre. La formation continue à des fins professionnelles est proposée par les Ortra et par des prestataires privés. La gamme de formations est grande et de nouvelles offres, par exemple dans le domaine de la pensée et de l'action entrepreneuriales, peuvent être rapidement proposées. Il est ainsi possible de s'adapter en permanence aux nouvelles exigences du monde du travail.

Le législateur a clairement formulé dans la LFCo que la formation continue relevait de la responsabilité individuelle. Les employeurs favorisent la formation continue de leur personnel.

En complément à la responsabilité individuelle et aux offres privées, la Confédération et les cantons contribuent à ce que la formation continue soit accessible à chacun en fonction de ses capacités. Le pouvoir public réglemente ou finance la formation continue lorsque des lacunes sont constatées ou qu'un soutien s'avère nécessaire pour accomplir des tâches publiques (art. 5 LFCo), notamment dans l'encouragement des compétences de base chez l'adulte.

Les hautes écoles proposent elles aussi un large éventail de formations continues. La conception de toutes les offres de formation continue (*Certificate of Advanced Studies* [CAS], *Diploma of Advanced Studies* [DAS], *Master of Advanced Studies* [MAS]) relève de l'autonomie des différentes hautes écoles⁵⁷.

3.1.6 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

L'OPUC est déterminante pour le succès du système éducatif et la flexibilité du marché du travail. Elle joue un rôle important pour les jeunes dans le processus de choix des études et de la profession et permet aux adultes d'être conseillés tout au long de leur carrière professionnelle sur toutes les questions relatives à la gestion individuelle de leur carrière, sur la voie d'une première formation ou lors de changements professionnels. Elle sert également de point de contact pour les écoles, les entreprises formatrices et les entreprises. Par ses services et ses offres, elle contribue à une bonne adéquation entre besoins des individus, offres du système éducatif et attentes des entreprises et du marché du travail.

Dans un système éducatif toujours plus perméable et un monde du travail en pleine mutation, il devient de plus en plus important de disposer d'une OPUC de qualité. En octobre 2021, la CDIP a adopté une stratégie nationale afin d'optimiser l'efficacité de l'OPUC. Le développement de cette dernière constitue

⁵² Voir par ex. www.fhnw.ch > Weiterbildung > Weiterbildung – Pädagogische Hochschule > Weiterbildung und Beratung nach Thema > [Überfachliche Kompetenzen](#) (en allemand).

⁵³ Voir www.fhnw.ch > Weiterbildung > Weiterbildung – Pädagogische Hochschule > Weiterbildung und Beratung nach Thema > [Überfachliche Kompetenzen](#) > [Dossier « Überfachliche Kompetenzen stärken »](#) (en allemand).

⁵⁴ RS 419.1.

⁵⁵ Formation réglementée par l'État qui est dispensée dans le cadre de la scolarité obligatoire ou qui débouche sur un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale ou voie de formation générale) ou du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure, grade académique) ; voir ch. 3.

⁵⁶ La formation informelle et individuelle désigne des compétences acquises par exemple au travers de la littérature spécialisée, dans le cadre familial ou lors d'activités bénévoles.

⁵⁷ Voir notamment www.swissuni.ch. Les offres correspondantes peuvent être trouvées par exemple via la saisie de mots-clés correspondants sous www.orientation.ch > Formations > [Rechercher une formation](#).

l'un des quatre axes prioritaires de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » lancée par les partenaires de la formation professionnelle. Pour l'OPUC, l'une des orientations stratégiques de la stratégie nationale consiste à encourager systématiquement les élèves, les apprentis et les étudiants à développer tout au long de leur formation les compétences de conception de carrière et à les préparer aux transitions avec la participation de tous les partenaires concernés, notamment les milieux économiques. Pour ce faire, il faut par exemple que le corps enseignant de tous les niveaux se familiarise avec le monde professionnel dans le cadre de la formation et de la formation continue. Une autre orientation stratégique a pour but de donner aux adultes l'accès à l'information et au conseil afin que ceux-ci se maintiennent sur le marché du travail ou améliorent leur employabilité. Dans ce but, les services cantonaux de l'OPUC doivent, en collaboration avec les associations économiques, aider les employeurs à promouvoir le développement actif de la carrière de leurs employés.

Le Centre suisse de services pour la formation professionnelle et l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) gère entre autres le portail d'information « orientation.ch », qui fournit des informations globales sur les professions, les formations ainsi que sur le travail et l'emploi. Les personnes qui souhaitent débiter une activité indépendante y trouvent également des informations (questions à se poser avant la création d'une entreprise, procédure, option de financement, etc.)⁵⁸. Le CSFO est une agence spécialisée des cantons (CDIP) et est soutenu financièrement par la Confédération (SEFRI).

3.1.7 Échanges et mobilité

Dans le système éducatif suisse, la pensée et l'action entrepreneuriales constituent un moteur important pour l'innovation, l'emploi et le progrès social. Les projets d'échange et de coopération tournés vers l'international offrent aux apprentis une occasion précieuse pour promouvoir leurs compétences entrepreneuriales. Les expériences acquises à l'étranger permettent aux participants d'élargir leurs compétences interculturelles, linguistiques et professionnelles et de développer les compétences clés – telles que la capacité d'adaptation, l'ouverture d'esprit et l'éloquence – indispensables pour évoluer dans des marchés mondialisés. Il ressort de plusieurs études que la mobilité internationale favorise des qualités entrepreneuriales significatives : en effet, les personnes ayant participé à des projets d'échanges et de mobilité montrent des qualités accrues en matière de tolérance aux risques, de faculté à résoudre des problèmes, d'esprit d'initiative et de capacité à s'imposer⁵⁹. De telles expériences renforcent la confiance des jeunes à initier des projets de manière indépendante et à mettre en œuvre des idées innovantes.

La coopération internationale ne bénéficie pas uniquement aux individus ; elle permet également aux institutions de formation de renforcer leur profil dans le domaine de la formation à l'entrepreneuriat. Des acteurs suisses forment des réseaux à l'échelon mondial et développent de nouvelles offres communes de formation. C'est ainsi que l'école de commerce KV Zurich tire par exemple parti d'un partenariat avec une école luxembourgeoise pour ancrer solidement l'échange (inter)national dans son programme et bénéficier de l'expérience de l'institution partenaire dans la coopération internationale en matière de formation. Plus généralement, la promotion des échanges et de la mobilité par l'agence nationale Movetia contribue grandement à enrichir l'apprentissage entrepreneurial à tous les niveaux de formation et à lui donner une dimension internationale.

Exemples de mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat internationaux

- *Kickstart Entrepreneurship ?* (Université de Zurich, 2021-2023) : ce projet de coopération a servi à développer un prototype d'aide numérique à la prise de décision, lequel s'appuie sur des questions fondées sur la recherche dans le domaine de la formation professionnelle et de

⁵⁸ Voir www.orientation.ch > Travail et emploi > Emploi > Activité indépendante > [Activité indépendante](#).

⁵⁹ Voir Stamenovic, K. (2020). *The Impact Of International Student Mobility On Entrepreneurial Attitude*, Conference Paper. 4th International Scientific Conference – EMAN 2020 – Economics and Management : How to Cope With Disrupted Times, consultable sous : www.researchgate.net > [Publication](#) (en anglais).

l'entrepreneuriat. Cet outil permet aux apprentis de réfléchir de manière autonome aux décisions qu'ils prennent – que ce soit au niveau professionnel ou dans la perspective de créer une entreprise –, ce qui favorise très tôt la pensée entrepreneuriale.

- *RFEASA – Réseau de formation à l'entrepreneuriat agricole en Suisse et en Afrique*⁶⁰ (Fondation Rurale Interjurassienne, depuis 2022) : ce projet de partenariat international vise à concevoir et expérimenter un module de formation hybride destiné aux jeunes et portant sur la création d'entreprises agricoles. Réunissant des institutions issues de la Suisse, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, il a permis des échanges intercontinentaux à tous les échelons de formation. Ce projet encourage l'acquisition de compétences entrepreneuriales durables dans le secteur agricole et débouche sur des coopérations à long terme dans le domaine de la formation professionnelle.
- *We grow together for Climate Education & Entrepreneurship* (Berufsbildungszentrum [BBZ] Olten, 2023-2024) : dans le cadre de ce projet d'échange pour les jeunes, les apprentis peuvent accéder à un réseau international et nouer en toute autonomie des contacts avec des apprentis d'autres pays. En travaillant ensemble sur des thèmes liés à la protection du climat et à l'entrepreneuriat, les participants acquièrent une expérience interculturelle et trouvent l'inspiration pour leurs propres initiatives. Au niveau institutionnel, le projet a constitué une étape vers le renforcement des activités internationales de l'école, ce qui favorise l'ancrage des thèmes mondiaux dans l'enseignement.

Ces exemples montrent la manière dont les projets internationaux de mobilité et de coopération à différents niveaux de formation encouragent les compétences entrepreneuriales grâce à l'acquisition de nouvelles compétences, aux échanges interculturels et au développement commun d'offres de formation innovantes. Ils incitent les futurs professionnels à se lancer dans la vie professionnelle dans un esprit ouvert et entrepreneurial et contribuent à ce qu'en matière d'entrepreneuriat, le système éducatif suisse soit intégré au maillage international et soit axé vers l'avenir.

3.2 Encouragement de l'esprit entrepreneurial par des initiatives privées en faveur d'une formation économique axée sur la pratique

La pensée et l'action entrepreneuriales sont notamment encouragées par de nombreuses initiatives émanant d'organismes privés, qui ont développé des offres variées en faveur d'une formation économique axée sur la pratique. Ces organismes proposent ces formations de manière indépendante et les financent généralement par des fonds privés, notamment grâce à des partenaires issus du monde économique et des fondations. Citons à titre d'exemple les initiatives suivantes :

- Young Enterprise Switzerland (YES) est une organisation à but non lucratif qui conçoit et gère des programmes pratiques destinés à divers niveaux de formation et axés sur la formation économique et la formation d'opinion. Dans le domaine de l'encouragement des compétences entrepreneuriales, l'organisation met par exemple à disposition le « Company Programme »⁶¹, qui s'adresse à des jeunes du degré secondaire II. Pendant une année scolaire, les élèves créent une véritable mini-entreprise qui fonctionne avec un vrai capital, développe des produits, met ceux-ci sur le marché et établit un rapport annuel. Ils assument ainsi des responsabilités liées à la gestion, aux finances et à la distribution. Les élèves présentent leurs résultats dans le cadre de concours régionaux et nationaux. YES est membre de l'organisation faîtière JA Worldwide, ce qui permet aux jeunes de participer à des concours internationaux.

⁶⁰ Voir www.frij.ch > Réseau de formation à l'entrepreneuriat agricole Suisse Afrique (RFEASA).

⁶¹ Voir <https://yes.swiss/> > Programmes > Company Programme.

- L'association « wirtschaftsbildung.ch »⁶² entend encourager les jeunes à comprendre et à s'intéresser aux interactions économiques. Dans le cadre du programme « Semaines Économiques », des jeunes, principalement des gymnasiens, participent à une simulation en ligne permettant une immersion intensive dans le monde du travail. Ils endossent une semaine durant le rôle de membres de la direction de PME concurrentes, développent leurs propres stratégies d'entreprise et prennent des décisions opérationnelles. Les chambres de commerce et d'industrie cantonales organisent les Semaines Économiques et mettent à disposition des animateurs issus du monde économique. L'association propose d'autres programmes aux objectifs similaires : EcoStartup, Ecoland et Eco4Schools. En 2024, plus de 20 000 élèves de toute la Suisse ont pris part à ces programmes. Parmi ceux-ci, quelque 4700 gymnasiens ont participé aux Semaines Économiques⁶³.
- Parmi les autres organisations contribuant à encourager les compétences entrepreneuriales des jeunes et des jeunes adultes figurent Pro Juventute⁶⁴, Durchstartertag⁶⁵, FinanceMission⁶⁶ (Banques cantonales), Discuss it⁶⁷, Young Preneurs⁶⁸ ou encore Myidea⁶⁹. Ces acteurs proposent des formats variés tels que des jeux de simulation, des travaux de projets, des plateformes d'apprentissage numériques ou des jeux de rôles entrepreneuriaux, qui permettent d'acquérir des connaissances de base en économie, des compétences en création d'entreprise et des aptitudes à la prise de décisions financières et de développer un comportement de consommateur responsable.

La Confédération peut soutenir ces acteurs ponctuellement pour autant qu'ils réalisent des projets répondant aux critères d'encouragement. C'est ainsi que des organismes privés proposant des activités extrascolaires pour les enfants et les adolescents peuvent bénéficier d'aides financières allouées par la Confédération pour leur gestion et leurs activités régulières (art. 7, al. 2 LEEJ), pour des projets pouvant servir de modèle (art. 8, al. 1, let. a LEEJ) ou encourageant la participation des jeunes (art. 8, al. 1, let. b LEEJ). Afin de pouvoir bénéficier de ces aides, les acteurs doivent remplir des conditions définies dans la LEEJ et déposer une demande auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

3.3 Encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science

Le développement et le renforcement de l'entrepreneuriat fondé sur la science au niveau fédéral ainsi que les mesures visant à créer et à développer des entreprises fondées sur la science sont assurés par Innosuisse. Conformément à l'art. 20 LERI, Innosuisse a pour mission explicite de soutenir le développement et le renforcement de l'entrepreneuriat fondé sur la science par des mesures de formation et de sensibilisation et des offres d'information et de conseil destinées aux personnes qui entendent créer une entreprise⁷⁰. Le mandat prévu par la base légale consiste à encourager et à soutenir la création et le développement de start-up fondées sur la science et la technologie. L'objectif est que l'entrepreneuriat s'impose dans toute la Suisse comme une autre voie professionnelle possible.

⁶² Voir www.education-et-economie.ch.

⁶³ Voir <https://www.education-et-economie.ch/jahresberichte.html>.

⁶⁴ Voir <https://www.projuventute.ch>.

⁶⁵ Voir www.durchstartertag.ch (en allemand).

⁶⁶ Voir <https://financemission.ch>.

⁶⁷ Voir <https://www.discussit.ch>.

⁶⁸ Voir <https://youngpreneurs.org>.

⁶⁹ Voir <https://www.myidea.ch>.

⁷⁰ La loi prévoit de plus la possibilité de soutenir des personnes hautement qualifiées issues d'établissements de recherche du domaine des hautes écoles, d'établissements de recherche à but non lucratif situés en dehors du domaine des hautes écoles ou de PME dans l'acquisition de compétences en matière d'innovation (art. 20a LERI). À cet effet, Innosuisse peut allouer à ces personnes des contributions leur permettant de réaliser des études de faisabilité ou des projets analogues, de participer à des programmes de formation continue ou d'effectuer des séjours d'immersion pour promouvoir les échanges entre la science et la pratique. Cet outil n'a pas encore été mis en œuvre à ce jour (et fait l'objet du programme d'allègement 2027).

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

Les mesures de formation et de sensibilisation ont fait l'objet d'un appel d'offres en 2023-2024 et les mandats ont été réattribués. Une étude intitulée « Holistic Study 2022 » (réalisée par Econcept, Strategos et l'Austrian Institute of Technology [AIT]) a été menée afin de réorienter les formations. Cette étude souligne l'importance des formations Innosuisse, notamment parce qu'elles interviennent à toutes les étapes de la création d'entreprise, ce qui leur confère un caractère unique. Au 1^{er} janvier 2025, les formations ont été réorganisées comme suit :

Un nouveau module numérique a été introduit, permettant aux personnes intéressées par la création d'entreprises d'aborder de manière plus précoce et plus largement le thème de l'entrepreneuriat. On y trouve des récits de fondateurs (Founder Stories), des bonnes pratiques, des exemples d'échec et des outils utiles pour les start-up. Du matériel numérique tel que des vidéos, des podcasts, des articles de blog et des modèles pour les créateurs d'entreprises sont mis à dispositions sur un portail de formation⁷¹.

Les événements de sensibilisation (module 1) restent pour la plupart inchangés, avec quelques allègements ponctuels visant à stimuler encore davantage l'entrepreneuriat. L'accent mis sur les créatrices d'entreprises évolue vers une approche plus inclusive. Cette évolution s'applique également à d'autres critères tels que l'expérience professionnelle et l'âge afin d'encourager l'hétérogénéité des futures équipes, sachant que la diversité a un impact crucial sur la réussite d'une start-up.

Les cours Business Concept (module 2) ont également été maintenus pour la plupart. Ils ont été complétés par de nouveaux thèmes tels que l'importance des critères de durabilité (Sustainable Development Goals). Compte tenu du fait que la plupart des abandons sont constatés entre les modules 2 et 3, un module supplémentaire 2+ a été introduit. Il comprend le concept « Pivot the Idea » destiné à renforcer la résilience des créatrices et créateurs d'entreprises. La couverture géographique de toute la Suisse a été prise en compte à travers la répartition régionale des lots (est, sud-est, centre, nord, ouest et sud). Les cours sont proposés dans un environnement proche des universités/hautes écoles, comme le ZHAW Startup Campus de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), l'Université de Bâle, l'Université de Berne, l'Université de la Suisse italienne (USI) et Venturelab. L'idée est de montrer un parcours de carrière alternatif aux personnes intéressées par l'entrepreneuriat. La participation aux cours est ouverte à tous, l'objectif étant de réunir des personnes aux parcours de formation différents. C'est pourquoi ces cours sont également proposés en dehors des programmes universitaires.

Le cours Business Creation (module 3) reprend les thèmes prioritaires (Energy & Environment, Engineering, Information and Communication Technology [ICT], Life Sciences, Social Sciences & Business Management). Les événements d'écosystème visent la mise en réseau des start-up avec des partenaires industriels opérant dans leurs domaines thématiques. Ils permettent aux jeunes entreprises de recevoir des avis d'experts à un stade précoce et de prospecter des premiers contacts en vue d'une éventuelle coopération stratégique.

Une série d'ateliers est proposée en complément des cours. L'avantage est que les personnes participant au programme peuvent approfondir des thèmes individuellement en fonction de leurs besoins réels. Cette offre tient compte des différents parcours personnels. Les prestataires ont la possibilité de présenter leurs propres concepts pour ces formats d'ateliers hybrides.

Après avoir suivi les modules de formation, les start-up ont la possibilité de faire appel au Coaching Innosuisse pour obtenir un soutien à long terme sous forme de transfert de savoir-faire. Le coaching offre un soutien dans le cadre d'un accompagnement individuel. Pendant la durée du coaching, les start-up peuvent également se porter candidates pour des activités d'internationalisation et ainsi se développer en-dehors de la Suisse. Il s'agit là d'un élément important pour la réussite d'une start-up, en particulier en Suisse.

⁷¹ Voir <https://innosuisse.founders-hive.ch> (en anglais).

Outre l'encouragement explicite de l'entrepreneuriat, Innosuisse contribue implicitement à la pensée et à l'action entrepreneuriales dans le cadre du transfert de savoir et de technologies grâce à la mise en réseau de la recherche, de l'économie et de la société, ainsi que dans le cadre de l'encouragement de projets. Il convient de citer ici le programme BRIDGE⁷² proposé conjointement avec le Fonds national suisse (FNS), qui soutient les chercheurs jeunes et expérimentés à l'interface entre la recherche fondamentale et l'innovation scientifique, afin qu'ils puissent commercialiser les résultats de leurs recherches.

3.4 Encouragement de conditions-cadres favorables à l'entrepreneuriat

La politique économique suisse fait traditionnellement preuve de retenue en matière d'interventions étatiques, privilégiant la création de conditions-cadres favorables à l'ensemble des entreprises. Fondée sur le principe de la responsabilité individuelle, cette approche a fait ses preuves et constitue un élément important du modèle de réussite suisse.

Les conditions-cadres favorables comprennent notamment la mise à disposition des informations essentielles pour les entreprises. En Suisse, la Confédération, les cantons ou des organisations spécialisées proposent de nombreuses offres de soutien et d'information aux jeunes entreprises, pour qui le portail PME du SECO⁷³ revêt par exemple une grande importance. Conçu en 2001 comme un point de contact central pour toutes les questions des PME, ce portail développé en permanence fournit des informations pertinentes pour la pratique, des réglementations applicables et des offres publiques pour les PME – de la création à la succession. Par ailleurs, il propose un aperçu des prestations administratives disponibles en ligne à l'échelle fédérale et cantonale ⁷⁴.

EasyGov propose quant à lui un portail en ligne destiné à simplifier la création d'une entreprise et à faciliter les démarches administratives⁷⁵. Il s'agit d'une plateforme électronique pour le traitement des transactions entre entreprises et autorités. Les entrepreneurs peuvent utiliser la plateforme en tout temps et en tout lieu pour accéder à de nombreux services administratifs, ce qui leur évite les déplacements vers les différentes administrations et leur permet de régler efficacement les processus administratifs dans un lieu virtuel centralisé. Ainsi, EasyGov fait plus que d'aider les entreprises suisses et soutient également les entreprises étrangères envisageant de s'implanter en Suisse. Compte tenu du contexte actuel d'augmentation des exigences réglementaires, une plateforme telle qu'EasyGov contribue ainsi de manière significative à la compétitivité des PME suisses.

En plus de fournir des informations, la Confédération encourage l'activité professionnelle indépendante par le biais de l'assurance-chômage (AC) en soutenant les personnes ayant perdu leur emploi ou risquant de le perdre à lancer leur activité indépendante. Durant une phase de planification d'au maximum 90 jours, les personnes sans emploi peuvent développer leur projet d'activité indépendante, avec un but précis. Elles perçoivent des indemnités journalières sans pour autant s'inquiéter des contrôles ni poursuivre leur recherche d'emploi. Au terme de cette phase, les personnes sans emploi doivent décider si elles veulent devenir indépendantes ou non.

La création d'une entreprise requiert souvent un capital élevé. Les coopératives de cautionnement soutenues par la Confédération facilitent l'accès des PME au crédit bancaire en se portant caution pour des montants jusqu'à CHF 1 000 000⁷⁶.

⁷² Voir <https://www.bridge.ch>.

⁷³ Voir <https://www.kmu.admin.ch>.

⁷⁴ Voir <https://www.online-services.admin.ch>.

⁷⁵ Voir <https://www.easygov.swiss>.

⁷⁶ Voir <https://kmu-buergschaften.ch>.

4 Conclusions

Une population tournée vers la pensée et l'action entrepreneuriales apporte une contribution essentielle au développement économique d'un pays comme la Suisse. Dans le cadre du présent rapport, la Confédération considère la pensée et l'action entrepreneuriales au sens large. Le cadre de référence européen des compétences entrepreneuriales EntreComp (*Entrepreneurship Competence Framework*) peut servir de repère dans ce contexte : les compétences entrepreneuriales ne se limitent pas à la création et à la gestion d'une entreprise, mais englobent également des compétences transversales telles que la résolution de problèmes, la créativité, l'esprit d'initiative et ainsi l'identification d'opportunités et leur transformation en valeurs économiques, sociales ou culturelles. La Confédération, les cantons et d'autres acteurs ont déjà pris de nombreuses initiatives et mesures cohérentes visant à encourager les compétences entrepreneuriales. Les acteurs agissent chacun dans le cadre de leur domaine de compétence spécifique, conformément au système fédéral suisse.

Dans le domaine de la formation, les contenus correspondants sont déjà ancrés dans les plans d'études de l'école obligatoire élaborés dans les différentes régions linguistiques. L'entrepreneuriat n'y figure pas comme une discipline à part entière, mais est intégré dans des modules et des compétences transversales. Au degré secondaire II, il existe d'importants points de convergence : les écoles de maturité gymnasiale et les écoles de culture générale encouragent l'entrepreneuriat par le biais de la discipline « Économie et droit » – rendue obligatoire et comptant non seulement pour la promotion au semestre suivant, mais aussi pour l'obtention du certificat, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales pour la maturité gymnasiale – et par des compétences transversales telles que la capacité à s'organiser, la pensée critique et la prise de responsabilités. Dans la formation professionnelle, les personnes en formation se familiarisent avec l'entrepreneuriat au plus près de la pratique : par l'expérience au sein des entreprises et par l'enseignement des connaissances professionnelles fondamentales et de la culture générale à l'école professionnelle. La formation professionnelle supérieure transmet les qualifications nécessaires à l'exercice d'activités exigeantes et s'étend des filières généralistes aux spécialisations en passant par les formations de maître, sachant que l'entrepreneuriat est présent dans pratiquement tous les profils. Dans les hautes écoles, l'entrepreneuriat et l'innovation font partie intégrante de l'enseignement, de la recherche et de la formation continue. Leurs programmes et leurs réseaux encouragent les créations d'entreprises, le transfert de technologie et les coopérations ; les écoles polytechniques fédérales (EPF) et d'autres hautes écoles affichent un nombre croissant de spin-off. Les programmes fédéraux correspondants soutiennent en outre la relève scientifique. Outre la formation formelle, les formations continues destinées à encourager les compétences entrepreneuriales et permettant l'acquisition ciblée de compétences peuvent rapidement être mises sur pied. Le portail orientation.ch fournit quant à lui un large éventail d'informations sur des sujets tels que la création d'entreprises, le financement ou l'indépendance. Enfin, les programmes d'échange et de mobilité tels qu'ils sont proposés par l'agence nationale Movetia renforcent l'expérience internationale, l'autonomie, l'initiative et les compétences interculturelles, qui sont des caractéristiques essentielles de la pensée et de l'action entrepreneuriales.

Chez les jeunes et les jeunes adultes, la pensée et l'action entrepreneuriales sont notamment encouragées par de nombreuses initiatives émanant d'organismes privés, qui ont développé des offres variées pour une formation économique orientée vers la pratique. Ces organismes proposent ces formations de manière indépendante, en partie dans des écoles, et les financent généralement avec des fonds privés. La Confédération peut également allouer des aides financières partielles.

Dans le domaine de l'encouragement de l'innovation par la Confédération, Innosuisse soutient les personnes intéressées par la création d'une entreprise ainsi que les créateurs de start-up fondées sur la science en leur proposant des formations, des coachings et des offres d'internationalisation. Cet accompagnement complet à toutes les étapes de la création et du développement d'une entreprise est unique sur le marché.

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

Par ailleurs, la Confédération, les cantons et les organisations soutiennent les entreprises par le biais de plateformes d'informations et de services telles que le portail pour les petites et moyennes entreprises (Portail PME) du SECO et EasyGov. En complément, les coopératives de cautionnement favorisent l'accès à des crédits, et l'assurance-chômage (AC) aide les personnes sans emploi à se lancer dans une activité indépendante.

De manière générale, on constate que le système suisse de formation, de recherche et d'innovation est particulièrement marqué par son choix d'options et les intérêts individuels. Les jeunes qui ont un penchant particulier pour l'entrepreneuriat ont des possibilités très variées pour approfondir le sujet et acquérir des compétences supplémentaires. Pendant ce temps, la Confédération et les cantons poursuivent l'objectif d'atteindre un taux de 95 % de jeunes et de jeunes adultes en Suisse de 25 ans ou moins titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale, école de culture générale ou maturité gymnasiale)⁷⁷. Étant donné que les thèmes économiques et la transmission de compétences entrepreneuriales sont pratiquement omniprésents au degré secondaire II, une grande partie de la population suisse suit une formation dans laquelle ces compétences sont enseignées de manière approfondie.

Compte tenu de la répartition des compétences⁷⁸ et des différents mécanismes de financement dans le système FRI suisse (Formation, Recherche et Innovation), la pensée et l'action entrepreneuriales sont encouragées de manière générale par les acteurs compétents. Leurs efforts visant à promouvoir la pensée et l'action entrepreneuriales à tous les niveaux de formation sont salués. Dans ce contexte, une grande importance est accordée aux aspects suivants :

- *Compétences transversales* : la transmission de compétences transversales encourage non seulement la pensée et l'action entrepreneuriales, mais favorise aussi le développement général de la personnalité et des compétences des jeunes dans divers autres domaines.
- *Intégration de thèmes économiques* : l'intégration de thèmes économiques et la transmission de compétences entrepreneuriales sont renforcées au degré secondaire II. La Confédération et les cantons continuent de s'engager pour que 95 % de tous les jeunes de 25 ans obtiennent un diplôme du degré secondaire II. De plus, les jeunes peuvent accéder à tous les degrés de formation à des initiatives privées établies proposant des formations économiques orientées vers la pratique.
- *Large éventail de possibilités de qualification* : dans le secteur tertiaire notamment, qu'il s'agisse de la formation professionnelle supérieure ou des hautes écoles, il existe une offre variée qui ouvre de nombreuses possibilités de qualification aux futurs entrepreneurs et aux professionnels dotés de l'esprit d'entreprise.
- *Offres d'information et de soutien* : Innosuisse continue de soutenir les personnes intéressées par la création d'une entreprise ainsi que les créateurs de start-up fondées sur la science en leur proposant des formations, des coachings et des offres d'internationalisation et les encourage à profiter de ces offres. Les PME elles aussi peuvent bénéficier, lors de la création de l'entreprise ou du règlement de la succession, d'offres d'informations et de conseils proposées par la Confédération, les cantons et des prestataires privés afin de favoriser la réussite des transitions et garantir la sécurité de l'emploi.

⁷⁷ Cet objectif a été fixé pour la première fois en 2011 et a été confirmé en 2015, 2019 et 2023 dans le cadre de la vérification des objectifs. Le taux actuel est de 91,4 pour cent (état selon le rapport L'éducation en Suisse 2023), sachant qu'il existe des différences parfois très importantes entre les régions et les groupes de population.

⁷⁸ Voir ch. 2.

5 Bibliographie

- Bacigalupo, M., Kampylis, P., Punie, Y., et Van Den Brande, L. (2016). *EntreComp: The Entrepreneurship Competence Framework*. EUR 27939 EN. Luxembourg (Luxembourg): Publications Office of the European Union. Consultable sous : <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository> > [EntreComp: The Entrepreneurship Competence Framework](#)
- Backes-Gellner, U., et Pfister, C. (2019). *Beitrag der Berufsbildung zu Innovation*. In: SBFI. Forschung und Innovation in der Schweiz 2020. Zürich: Schweizerische Eidgenossenschaft, 1-93. Consultable sous : www.zora.uzh.ch > [Beitrag der Berufsbildung zu Innovation](#)
- Baldegger, R., Gaudart, R., Wild, P., et Apalkova, V. (2024). *Global Entrepreneurship Monitor (GEM) Switzerland 2023/2024*. Fribourg: HEG-FR (HES-SO). Consultable sous : www.heg-fr.ch > Research and mandates > Projects > [Global Entrepreneurship Monitor \(GEM\)](#) > GEM Reports Switzerland > [Global Entrepreneurship Monitor 2023-2024 \(GEM\) : Report on Switzerland](#)
- Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) (2023). *L'éducation en Suisse – rapport 2023*. CSRE, Aarau. Consultable sous : www.skbf-csre.ch > Rapport sur l'éducation > [Rapport sur l'éducation](#)
- Commission européenne : European Education and Culture Executive Agency, Baïdak, N., Kocanova, D., Pierantoni, L., et Riiheläinen, J. M. (2025). *Entrepreneurship education at school in Europe: 2025: Eurydice report*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne. Consultable sous : <https://op.europa.eu/> > Office des publications > Détail de la publication > [Entrepreneurship education at school in Europe](#)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (2007). *Accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS)*. Recueil des bases légales. Berne : EDK. Online-Publikation. Consultable sous : www.edk.ch > Documentation > Rechtstexte und Beschlüsse > Recueil des bases légales > [1.2](#).
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (2018). *Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 25 octobre 2018*. Berne : CDIP. Consultable sous : www.edk.ch > Thèmes > [Écoles de culture générale](#) > Bases légales > [Règlement et plan d'étude cadre](#)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (2023). *Règlement de la CDIP du 22 juin 2023 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) (état le 1^{er} août 2024)*. Recueil des bases légales. Berne : CDIP. Consultable sous : www.edk.ch > Documentation > Réglementations et décisions > Recueil des bases légales > [4.2.1.1](#).
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (2024). *Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale du 20 juin 2024*. Berne : CDIP. Consultable sous : www.edk.ch > Documentation > Réglementations et décisions > Recueil des bases légales > [5.2](#).
- Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) (2024). *Plan d'études romand*. Neuchâtel : Secrétariat général de la CIIP. Consultable sous : <https://portail.ciip.ch/> > [Plan d'études romand](#)
- Conseil de l'Union européenne (2018). *Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie* (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2018/C 189/01). Consultable sous : [Recommandation du Conseil](#)
- Conseil fédéral (2022). *Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 20.4285 du 30.10.2020 du groupe libéral-radical*. Consultable sous : www.parlament.ch > Travail parlementaire > Recherche Curia Vista > 20.4285 Postulat > Entrepreneuriat et égalité dans la formation professionnelle > [Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 20.4285 du 30.10.2020 du groupe libéral-radical](#)
- Conseil fédéral (2024). *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028, 8 mars 2024*. FF 2024 900. Consultable sous : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2024/900/fr>
- Crespi, P., Queiruga-Dios, M., et Queiruga-Dios, A. (2022). *The challenge of developing entrepreneurial competence in the university using the project-oriented learning methodology*. *Frontiers in psychology*, 13, 966064. Consultable sous : www.frontiersin.org/journals/psychology/articles/10.3389/fpsyg.2022.966064/full

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

- Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK) (2016). *Lehrplan 21 – von der D-EDK Plenarversammlung am 31.10.2014 zur Einführung in den Kantonen freigegebene Vorlage. Bereinigte Fassung vom 29.02.2016*. Luzern: Geschäftsstelle der D-EDK. Consultable sous : www.lehrplan21.ch > [Zur Vorlage des Lehrplans 21](#)
- Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport (DECS) del Canton Ticino (2024). *Piano di studio per la scuola dell'obbligo ticinese*. Bellinzona: Ufficio della formazione scolastica. Consultable sous : <https://pianodistudio.edu.ti.ch>
- Gibb, A. (2003). *In pursuit of a new 'enterprise' and 'entrepreneurship' paradigm for learning: creative destruction, new values, new ways of doing things and new combinations of knowledge*. International Journal of Management Reviews, 4(3), 233-269. Consultable sous : https://www.researchgate.net/publication/228118643_In_Pursuit_of_a_New_Enterprise_and_Enterpreneurship_Paradigm_for_Learning_Creative_Destruction_New_Values_New_Ways_of_Doing_Things_and_New_Combinations_of_Knowledge
- Karlen, Y., Bühlmann, F., Compagnoni, M., Pfaffhauser, R., Schuler, N., et Zimmerli, C. (2022). *Überfachliche Kompetenzen stärken. Anregungen für die Planung, Förderung und Einschätzung überfachlicher Kompetenzen*. Haute école pédagogique du Nord-Ouest de la Suisse. Consultable sous : www.fhnw.ch > Weiterbildung > Weiterbildung – Pädagogische Hochschule > Weiterbildung und Beratung nach Thema > Überfachliche Kompetenzen > [Dossier «Überfachliche Kompetenzen stärken»](#)
- Moix, A., et Reymondin, L. (2012). *Sciences humaines et sociales – Économie et droit, option spécifique vaudoise*. Lausanne : Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Consultable sous : www.vd.ch > Thèmes > Formation > Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > Plan d'études romand (PER) > [Économie et droit](#)
- Office fédéral de la statistique (OFS). *Maturités gymnasiales : tableaux de base 2005-2024*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique. Consultable sous : www.bfs.admin.ch > Statistiques > Éducation et science > Diplômes > Degré secondaire II > [Formations générales](#)
- Stamenovic, K. (2020). *The Impact Of International Student Mobility On Entrepreneurial Attitude, Conference Paper*. 4th International Scientific Conference – EMAN 2020 – Economics and Management: How to Cope With Disrupted Times. Consultable sous : www.researchgate.net > [Publication](#)
- Wirtschaftsbildung.ch (2025). *Jahresbericht 2024. Wirtschaft erleben*. Zürich: wirtschaftsbildung.ch — education-et-economie.ch. Consultable sous : <https://www.wirtschaftsbildung.ch> > Über uns > [Jahresberichte](#)
- World Intellectual Property Organization (WIPO) (2024). *Global Innovation Index 2024: Unlocking the Promise of Social Entrepreneurship*. Geneva. Consultable sous : www.wipo.int > Publications > Global Innovation Index 2024 > [GII 2024 at a glance](#)

6 Annexe : texte du postulat

Conseil national

21.4348

Postulat Silberschmidt

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse. Pour un état des lieux

Texte du postulat du 29.11.2021

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec la CDIP, d'examiner la manière dont la pensée et l'action entrepreneuriales sont inscrites dans le système éducatif suisse. Il étudiera également où et comment une plus grande place pourrait être accordée au développement des compétences entrepreneuriales et comment celui-ci pourrait être mieux coordonné à l'échelle de l'ensemble du système éducatif. Il fera porter son analyse aussi bien sur les niveaux de formation qui relèvent de sa compétence que sur ceux qui sont du ressort des cantons et rendra compte de ses conclusions dans un rapport.

Cosignataires

Cottier, Gutjahr, Locher Benguerel, Stadler, Wasserfallen Christian (5)

Développement

La Suisse est numéro un mondial en matière d'innovation. Sa capacité à conserver demain cette position dépendra notamment de son capital humain. Elle a besoin de collaborateurs qui pensent et agissent en entrepreneurs, qui prennent leurs responsabilités dans leur domaine de compétences et qui participent à l'évolution de leur entreprise ("intrapreneuriat"), de pionniers qui innovent avec succès et de repreneurs qui assurent la pérennité des entreprises dont la succession reste ouverte (soit env. 75 000 en 2020 selon Bisnode D&B).

Nous avons besoin de compétences entrepreneuriales pour façonner l'avenir de la Suisse de manière active, responsable et innovante, et il se pose la question de savoir si la Suisse promeut suffisamment ces compétences à tous les niveaux d'enseignement de son système éducatif.

Dans sa réponse à l'interpellation 21.3706, le Conseil fédéral décrit les efforts ponctuels déployés pour améliorer l'inscription de la pensée et de l'action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse. Il en ressort que la Suisse ne dispose pas de vue d'ensemble sur la question, et encore moins de stratégie à l'échelle nationale. Le rapport établi en exécution du présent postulat devra combler cette lacune. Il viendra compléter le rapport établi en exécution du postulat 20.4285, davantage axé sur les moyens d'enseignement et sur l'égalité entre hommes et femmes.

Avis du Conseil fédéral du 23.02.2022

Le Conseil fédéral considère, tout comme l'auteur du postulat, que les compétences entrepreneuriales revêtent une importance considérable, comme il l'a souligné dans sa réponse du 1er septembre 2021 à l'interpellation 21.3706.

Au niveau de la scolarité obligatoire, les plans d'études des trois régions linguistiques prévoient l'acquisition de compétences transversales qui peuvent être utiles, plus tard, au développement de compétences entrepreneuriales.

Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse

S'agissant des gymnases, le projet commun de la Confédération et des cantons intitulé « Évolution de la maturité gymnasiale » (www.matu2023.ch) est l'occasion de réexaminer le statut des disciplines telles que l'économie et le droit, ainsi que le poids des compétences transversales.

Le pilotage de la formation professionnelle est assuré par le partenariat entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Ces dernières sont responsables du contenu des formations, ce qui garantit l'adéquation des profils des formations professionnelles initiales et supérieures avec les exigences actuelles et futures du marché du travail. Concernant plus précisément les compétences entrepreneuriales, la formation professionnelle supérieure - examens fédéraux et écoles supérieures - permettent aux détenteurs d'une formation initiale de se former pour assumer des fonctions dirigeantes ou développer leur propre entreprise. À cet égard, suite à l'acceptation par le Conseil fédéral du postulat 20.4285, un rapport va analyser l'importance accordée à l'entrepreneuriat, en particulier dans les programmes de la formation professionnelle supérieure. La formation professionnelle supérieure prépare chaque année plus de 25000 professionnels qualifiés à même d'occuper des postes à responsabilité sur le marché du travail.

Dans les hautes écoles, l'entrepreneuriat et l'innovation constituent des thèmes importants, largement intégrés aux programmes de formation. Se montrer imaginatif dans ses idées, savoir les mettre en oeuvre de façon innovante et agir en faisant preuve d'esprit d'entreprise sont des compétences comprises au sens large, qui ont trait aussi bien à l'économie d'entreprise et à la technologie qu'à des aspects sociaux, créatifs et artistiques. L'entrepreneuriat et l'innovation sont traités dans de nombreuses formations initiales et continues (cf. www.studyprogrammes.ch) et font l'objet de recherches dans les hautes écoles (p. ex. le Research Institute of Entrepreneurship & Management à la HES-SO Valais-Wallis). Ces dernières encouragent par ailleurs les start-up et les spin-off en créant des plateformes, des clubs et des organisations de soutien (p. ex. l'Innovation & Entrepreneurship Lab de l'ETH Zurich). Dans ses objectifs stratégiques pour le domaine des EPF pendant les années 2021 à 2024, le Conseil fédéral prévoit expressément d'encourager la pensée et l'action entrepreneuriales (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2021/1038/fr>). Pour sa part, la Conférence suisse des hautes écoles soutient actuellement le projet « Entrepreneurial Competence in Science », mené par la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW.

L'entrepreneuriat et l'innovation sont également soutenus par la Confédération via l'encouragement de la recherche et de l'innovation : Innosuisse accompagne les startup dans le développement de leur concept commercial, leurs démarches de création d'entreprise et l'élaboration de leur stratégie de croissance dans le cadre des programmes « Start-up Coaching » et « Start-up Training ». Grâce à la révision de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation adoptée le 17 décembre 2021 par le Parlement, Innosuisse pourra également encourager des projets d'innovation de jeunes entreprises lorsque des travaux sur le projet sont nécessaires pour préparer ces entreprises à leur première entrée sur le marché. Au travers de leur programme BRIDGE, Innosuisse et le Fonds national suisse incitent en outre les chercheurs à développer leurs résultats en vue d'une éventuelle mise sur le marché.

Proposition du Conseil fédéral du 23.02.2022

Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.